



ReLations

Pour qui veut une société juste

NUMÉRO 737

DÉCEMBRE 2009

Lumière sur l'Arctique



Le Nord, un lieu de convoitises

Une nature bouleversée

Regard sur les populations locales

Vers la militarisation des régions arctiques?

Carnet de Bernard Émond : S'exprimer, pour quoi faire?

5,50 \$



ARTISTES INVITÉS :
SEPT ARTISTES DU NUNAVIK

La démocratie municipale : un bel horizon

Il est courant de faire des élections le cœur de la démocratie, le fait de voter étant hissé au rang d'exigence fondamentale. S'y refuser – comme c'est de plus en plus le cas aujourd'hui – serait signe d'un manque de civisme, d'irresponsabilité et d'égoïsme. Il s'agirait donc de fouetter la plèbe pour qu'elle sorte de sa léthargie, de son indifférence et fasse son «devoir» de citoyen.

S'il est vrai que le phénomène de l'abstention croissante aux élections reflète un désintérêt généralisé à l'égard du politique, il ne faut pas oublier qu'il découle, surtout et avant tout, de la mise en scène – notamment par les politiciens eux-mêmes – d'une démocratie «privatisée», modelée à l'image du marché et de l'entreprise privée. Celle-ci se nourrit essentielle-

leur ville comme une PME. La mode est aux maires indépendants, reproduisant, dans une sauce plus contemporaine, la vieille culture du maire-notable. L'opposition dans un conseil de ville devient un handicap, comme le rappelait le maire de Saguenay, Jean Tremblay, célébrant son écrasante victoire au lendemain des dernières élections municipales. Elle serait aussi incongrue qu'une opposition dans un conseil d'administration.

Cette assimilation du politique à un modèle d'organisation du secteur privé, rendant «malsaines» toute opposition et dissension sur les orientations de fond, est monnaie courante. Elle consacre l'unanimité fonctionnel et l'éloge de la passivité. En effet, comment ne pas désirer, dans cette perspective, l'abstention généralisée et l'élection par acclamation? Il n'est pas étonnant que la personnalité charismatique s'impose comme figure montante du maire idéal.

Nous mesurons l'étendue du ravage de la promotion de cette mentalité consummatrice et clientéliste en «politique» municipale en voyant comment Gérald Tremblay, apparemment honni par la majorité de la population ébranlée par les scandales de collusion et de corruption à grande échelle, a été réélu malgré tout maire de Montréal. Image d'une démocratie en santé!

Contre l'idée courante, il faut insister sur le fait que les élections sont loin d'être la quintessence de la démocratie. Elles sont une procédure qui peut parfaitement reproduire et sanctionner un système oligarchique ou corrompu. L'intuition des Grecs – au temps de la démocratie naissante – peut nous être utile à cet égard. Le vote était considéré comme un mode aristocratique de sélection utile pour désigner un certain nombre d'experts

ayant pour tâche de mener à bien des questions d'ordre technique dans la cité démocratique. Le vote avait sa place, mais celle-ci n'était pas fondamentale. Ce qui l'était, cependant, c'était la circulation de la parole et la participation des citoyens aux orientations de la cité, dans une recherche du bien commun et de l'intérêt public, auxquels étaient subordonnés les réalisations techniques.

La démocratie municipale devrait être au cœur de l'action politique. C'est là que s'arriment et se nouent expériences de vie, citoyenneté, espace public et vision du monde. On voudrait la réduire à des questions de taxes, de tuyauterie, de goudron et de transport. C'est cela aussi, bien sûr. Mais toutes choses qui touchent à la vie quotidienne sont indissociables de valeurs, d'orientations politiques et de finalités qui peuvent se résumer à ceci: dans quelle ville voulons-nous vivre? Cette question s'inscrit elle-même dans un horizon plus large: quel monde voulons-nous habiter?

Projet Montréal est l'un des rares partis politiques municipaux à être porté par ce questionnement essentiel et cet idéal, s'appuyant sur un véritable mouvement citoyen. Il a réussi à faire élire deux maires d'arrondissement et une douzaine de conseillers. Il y a certainement là le terreau d'une culture politique pleine de promesses – qui rappelle que la politique n'est pas simplement «l'art du possible», comme on aime platement à le répéter, mais aussi «l'art de l'impossible» – consistant à ouvrir des horizons, à défier l'ordre établi, à faire advenir des possibles insoupçonnés et à déployer des rêves trop souvent confisqués par les tenants du statu quo.

JEAN-CLAUDE RAVET



ᐱᐅᐅᐅ ᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅ
(Lucassie Kuuniluusi
Tukalak), Puvimittuq
(Nunavik), Aveugle
ayant retrouvé la vue
au contact des huards,
1990, estampe

ment d'une clientèle passive, consummatrice de services, et n'a cure de citoyens préoccupés par le bien commun et mobilisés par la solidarité sociale.

À cet égard, les élections municipales sont emblématiques. Beaucoup de maires – à l'instar de Régis Labeaume à Québec – aspirent à gérer



Pour un régime des rentes plus juste

Les conséquences de la crise relancent le débat sur la nécessité d'un régime des rentes plus généreux et universel pour les Québécois.

RAYMOND FAVREAU

L'auteur est un avocat retraité, membre fondateur du Conseil scientifique d'ATTAC-Québec

Du 27 août au 30 septembre, la Commission des affaires sociales tenait une consultation publique sur le Régime des rentes du Québec (RRQ), dans un contexte où les krachs financiers et l'actuelle crise économique remettent en question le droit à la retraite de nombreux Québécois.

Rappelons que le Régime est financé par les cotisations des individus – en fonction du revenu – et des employeurs. Les rentes versées par le RRQ, assorties de celles du programme fédéral, ne sont pas suffisantes pour préserver le niveau de vie des retraités. Elles équivalent seulement à 35 % des revenus gagnés avant la retraite, le reste devant être fourni par des régimes privés, incluant les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) – pour ceux qui peuvent en bénéficier. On est loin d'un régime véritablement universel qui fournirait une rente égale à tous ainsi qu'un revenu permettant à tous de vivre convenablement, y compris les personnes qui n'ont jamais eu d'emploi.

D'importantes questions d'équité et de justice sociale ont donc été soulevées dans le cadre de la récente consultation qui portait sur le document déposé en juin 2008, intitulé *Vers un Régime des rentes du Québec renforcé et plus équitable*. Mais contrairement à ce que le titre du rapport laisse entendre, la Régie des rentes y propose la hausse des cotisations des travailleurs et des employeurs ainsi que la diminution de plusieurs bénéfices. Pour justifier cette

position, elle invoque la baisse de la réserve qui se poursuivra selon elle jusqu'en 2033, à moins d'une augmentation des cotisations.

La Régie impute cette baisse anticipée de la réserve à l'augmentation de l'espérance de vie et à la stagnation des salaires. Elle préconise le report de l'âge de la retraite, soutenant que les travailleurs sont de plus en plus nombreux à vouloir continuer à travailler

au-delà de cet âge. Mais ce qu'elle ne dit pas, c'est que cette «volonté» découle en grande partie des pertes qu'ont connues les REÉR : de l'ordre de 40 %, à la suite du krach de 2001, et de 44 %, après celui de 2008. Ces secousses financières ont obligé plusieurs retraités à réintégrer le marché du travail ou à y rester, avantageant ainsi des employeurs tout en privant d'emploi les jeunes et les nouveaux arrivés sur le marché du travail.

D'autres propositions gouvernementales permettraient aux salariés de faire des contributions volontaires supplémentaires – mais sans contrepartie de la part des employeurs – et de

Un autre Québec est en marche!

Le deuxième Forum social québécois (FSQ) s'est tenu à Montréal du 8 au 12 octobre 2009. La solidarité était au rendez-vous.



RAPHAËL CANET

Sur un territoire réparti en trois espaces (le cégep du Vieux-Montréal, l'UQAM et la place Émilie-Gamelin), ce FSQ a rassemblé près de 4000 participants. La programmation de cette année – plus imposante que celle de la première édition d'août 2007 – comprenait 350 ateliers auto-programmés par les participants et six

grandes conférences. À cela il faut ajouter une foire du commerce équitable et de l'économie sociale, une centaine d'activités culturelles réparties dans six bars partenaires, un festival du documentaire engagé, un espace d'informations militantes et alternatives pourvu de plus de 50 kiosques et un forum social de la jeunesse. Comme à l'accoutumée, ce second FSQ a débuté dans la joie et la musique par un grand

L'auteur est membre du secrétariat du Forum social québécois



hausser le montant maximum des gains admissibles.

Parmi la quarantaine de mémoires déposés, celui de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est à souligner. Il s'oppose aux pires propositions de la Régie, notamment les réductions de rentes et de couverture de certains retraités. La FTQ propose des voies alternatives et, surtout, elle réitère sa proposition faite à l'occasion d'une consultation antérieure en faveur d'un régime plus universel et généreux, qui couvrirait un pourcentage plus élevé des salaires des participants, éliminerait les régimes privés – c'est-à-dire ceux liés à l'emploi – et diminuerait les coûts d'administration. Elle invoque les cas récents de fraude (Vincent Lacroix, Earl Jones, etc.) qui ont amputé ou anéanti les épargnes de plusieurs cotisants, ainsi

que les faillites d'employeurs qui causent la disparition de régimes de retraite privés. La FTQ aurait pu également mentionner les krachs financiers en série qui ruinent ceux qui comptent sur des REÉR composés d'actions boursières.

Quant à la baisse de la réserve, la FTQ réfute l'explication de la Régie, soulignant que celle-ci est plutôt due à la perte de 26,4 % encourue par la Caisse de dépôt, qui gère les fonds de la RRQ. Elle remet en question les prévisions à long terme du gouvernement, qui se basent sur des rendements à court terme. La FTQ convient néanmoins d'une hausse des cotisations, à condition qu'il n'y ait pas de coupure des bénéfices ou de la couverture. Elle s'oppose aux propositions qui pénaliseraient ceux qui veulent prendre leur retraite tôt; à celle qui introduirait un dénominateur de 40 ans réduisant la rente de certains bénéficiaires; et aux

autres pistes modifiant les modes de calcul qui auraient aussi pour effet de réduire les bénéfices. Son mémoire note la décroissance de l'emploi au Québec enclenchée par la crise d'août 2008, signalant que les emplois de qualité sont remplacés par des emplois à temps partiel.

De la part d'une fédération aussi importante, qui dispose en outre d'un fonds de solidarité offrant des REÉR, ces recommandations en faveur d'un régime public plus universel sont appréciables et nourrissent un débat qui doit se poursuivre sur cette question. Elles sont aussi plus réalistes et susceptibles d'influer sur le résultat de cette consultation publique que celles de l'Institut économique de Montréal ou du rapport Montmarquette qui visent toujours, essentiellement, à faire payer les pauvres. ●



Forum social Québécois



spectacle d'ouverture au Medley, et s'est terminé par une « marche manifestive » dans le quartier Centre-Sud, où chacun pouvait brandir bien haut son message d'espoir pour le Québec et le monde à venir.

Le premier élément qui nous permet de rendre compte du succès du FSQ est son internationalisation. Celle-ci a été facilitée par la réunion du Conseil international du Forum social mondial (FSM), à Montréal, tout juste avant le FSQ. Inédit en Amérique du Nord, ce rassemblement des 160 organisations et mouvements sociaux qui

œuvrent à développer le processus du FSM a permis aux groupes québécois de réellement intégrer la mouvance globale de l'altermondialisme et, en retour, de faire connaître aux mouvements progressistes du monde entier les problématiques et les stratégies de transformation sociale mises en œuvre ici. L'expérience québécoise a ainsi pu être transmise aux organisateurs du prochain FSM (prévu à Dakar en janvier 2011). Des liens prometteurs ont aussi été tissés avec les organisateurs du Forum social des États-Unis et du Forum social des Amériques, qui se

tiendront respectivement à Détroit, en juin, et à Asunción, en août 2010. L'idée d'un Forum social nord-américain a aussi été abordée.

Le second élément est sa régionalisation. Contrairement à son édition de 2007, le FSQ 2009 a pu s'appuyer sur une dynamique régionale des forums sociaux qui s'est fortement développée en 2008-2009 par la tenue de forums au Saguenay-Lac-St-Jean, en Mauricie, en Outaouais, à Laval, dans Lanaudière, à Montréal et à Montréal-Nord. Plusieurs personnes engagées dans ces forums régionaux ont profité du FSQ

Photos: Henri-Charles Baudot



pour discuter de leur expérience respective. Comme changer le monde implique de penser globalement et d'agir localement, cette dynamique régionale de l'altermondialisme semble des plus prometteuses au Québec. Le processus continue d'ailleurs de se développer puisqu'un forum social du Bas-Saint-Laurent est en préparation.

Finalement, et c'est sans doute l'élément le plus important, le succès du FSQ est tributaire de son appropriation par les organisations participantes. La richesse qualitative des ateliers autoprogrammés a été maintes fois soulignée. De même que les échanges fructueux et le réseautage qui ont permis à nombre d'organisations et de groupements citoyens de construire des articulations communes d'action. Les activités portant sur la crise du capitalisme ont été très courues. Même chose en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, no-

tamment des compagnies minières. Un mouvement citoyen visant l'approfondissement de la démocratie participative à Montréal a été lancé, de même qu'un appel à la création d'un front commun contre la hausse annoncée des tarifs. Ces quelques exemples, qui ne témoignent que très partiellement de la force propositionnelle des différents groupes de la société québécoise, montrent que ceux-ci ont conscience de l'importance de cet espace de rassemblement pour développer leurs analyses, réseaux et actions.

Il faut désormais profiter de cet élan pour propager l'esprit d'innovation qui caractérise les forums sociaux. Pour cela, il faut aussi aborder quelques défis. Tout d'abord, la question de la baisse de la participation. En effet, 1000 personnes de plus avaient participé au FSQ en août 2007. Si cette baisse peut s'expliquer en partie par le changement de date – le FSQ 2009 avait d'abord été prévu à la fin août –, elle soulève la nécessité de renforcer le

lien entre les forums sociaux et les citoyens, si essentiel à la mobilisation. Le processus organisationnel est un autre aspect sur lequel il faudra se pencher. Comment y intégrer un nombre grandissant d'organisations en synergie avec des citoyens engagés?

Les forums sociaux agissent comme de véritables incubateurs de changement social en permettant une meilleure articulation des luttes et des initiatives, renforçant les mouvements sociaux et leur rôle en tant que véritables acteurs politiques. Pour transformer le Québec, il faut prendre conscience de notre capacité d'action, concevoir notre diversité comme une force, apprendre les uns des autres et nous faire collectivement confiance. C'est l'enseignement que nous tirons du processus collectif du FSQ, mais c'est un changement culturel profond qui ne peut se faire qu'à long terme. ●

La dérive sécuritaire et immobilière des Olympiques

Du 12 au 28 février 2010,
Vancouver vivra le « rêve olympique ».
Mais à quel prix?

GUILLAUME MATHIEU

L'auteur est membre
du Réseau de résis-
tance aux Olympiques
à Vancouver

À en croire les dirigeants gouvernementaux, les Jeux olympiques (JO) seraient issus d'une culture humaniste et constitueraient la célébration ultime de l'unité des pays du monde. Mais dans le cas de Vancouver – ville hôte des prochains JO d'hiver – « l'humanisme » originel s'est depuis longtemps évanoui.

Le fait est que les Jeux olympiques modernes se caractérisent par une croissance de la répression politique et par un renforcement de la sécurité. Quelque 16 500 militaires, douaniers, policiers municipaux, agents fédéraux et agents secrets (SCRS) seront affectés aux JO de Vancouver. Dans le cas des Jeux d'été – encore plus imposants que ceux d'hiver – à Sydney, 35 000 agents (quatre par athlète), sans compter les 4000 militaires d'unités de commando,

ont été mobilisés. Pire, ceux d'Athènes ont nécessité 70 000 policiers et agents de sécurité et militaires. À Vancouver, on prévoit aussi un minimum de 40 kilomètres de clôture et de la surveillance vidéo. La ville sera encerclée d'une zone de sécurité comparable à celle d'un aéroport. La surveillance et l'intimidation des opposants politiques ont d'ailleurs déjà commencé. En effet, de nombreux opposants aux Jeux ont été personnellement visités par une unité de police spécialement conçue pour l'occasion.

Le conseil municipal de Vancouver a suivi les recommandations du Comité international olympique (CIO), sug-



gérant d'établir un environnement « sans opposition » aux Jeux. Il a adopté une résolution visant à restreindre toute « perturbation » du divertissement olympique ainsi que l'utilisation d'affiches, dépliants, marches, sirènes, etc. Cette résolution est actuellement remise en cause par l'association British Columbia Civil Liberties, qui a intenté une poursuite alléguant que cette disposition serait contraire à la Charte des droits. La Ville tente aussi d'imposer un règlement qui ferait augmenter la peine maximale de 2000 \$ à 10 000 \$ – incluant 6 mois de prison – pour les offenses liées au dérangement des Jeux et, au fond, à l'exercice de la liberté d'expression.

Plusieurs des éléments du dispositif sécuritaire deviendront permanents, comme les caméras installées au centre-ville, les nouvelles unités de police et les règlements municipaux. Les coûts liés à la sécurité – qui augmentent à chaque réunion du conseil de Ville – sont présentement d'un milliard de dollars. À cela s'ajoute la facture démesurée que les habitants de Vancouver devront payer pour des infrastructures d'une utilité douteuse, bâties à la sauvette. Car les Jeux créent une grande demande sur le marché du logement, causant des augmentations de prix sans précédent. Alors que la Ville autorise la construction de condominiums, des SRO (*single room occupancy*, soit de petites cham-

bres d'hôtel économiques pour les personnes seules à faible revenu) et des logements abordables sont détruits pour être remplacés par ces logements de luxe, le tout en pleine crise du logement. La promesse de transformer les villages olympiques en logements sociaux a été officiellement reniée, les dépassements de coûts obligeant la Ville à vendre les unités comme des condominiums.

Cela rappelle que les deux principaux défenseurs des JO sont les multinationales – qui commanditent l'événement – et l'industrie immobilière. Diffusés et vus par 70 % de la population mondiale, les Jeux constituent un grand coup publicitaire pour les Nike, Shell, McDonald's, Coca-Cola, Petro-Canada, Dow, Teck Cominco, TransCanada et des fabricants d'équipements militaires comme General Electric et General Motors. En fait, ces commanditaires et le CIO bercent les dirigeants des villes en prétendant qu'un tel événement est rentable. Dans les faits, dans les trente dernières années, les seuls Jeux qui l'ont été (pour le comité organisateur, pas pour les villes concernées) sont ceux de Calgary.

Chose certaine, à Vancouver, le coût social des JO dépasse déjà les bénéfices attendus; aux enjeux liés à la dérive sécuritaire et immobilière s'ajoutent ceux liés aux droits des Autochtones, à l'environnement et au trafic des femmes. ●

Nouveautés automne 2009

LES ÉDITIONS
écosociété
www.ecosociete.org

Collection Théorie

MAUDE BARLOW

Vers un pacte de l'eau

« Il faut arrêter de croire que l'eau est une ressource renouvelable à l'infini. Il faut y penser comme à un bien commun, un patrimoine à préserver ».

ISBN 978-2-923165-59-2
240 p. - 25 \$

DÉMOCRATIE DANS QUEL ÉTAT ?

G. AGAMBEN, A. BADIOU, D. BENSÂID, W. BROWN, J.-L. NANCY, J. RANCIÈRE, K. ROSS ET S. ŽIŽEK

Démocratie, dans quel état ?

ÈVE LAMOUREUX
Art et politique
Nouvelles formes d'engagement artistique au Québec

ISBN 978-2-923165-58-5 - 104 p. - 18 \$

ART ET POLITIQUE

ISBN 978-2-923165-61-5 - 272 p. - 28 \$



Immigration et pauvreté

L'accès aux droits économiques et sociaux des personnes migrantes est de plus en plus tributaire de leur statut juridique.

LOUISE DIONNE

L'auteure est responsable du secteur Vivre ensemble au Centre justice et foi

La Fondation Robert-Sauvé organise régulièrement une formation sur les droits et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Elle tenait récemment un colloque intitulé *Immigration et pauvreté: droits, recours et services aux nouveaux arrivants*, qui fut l'occasion de réfléchir à la détérioration de la situation des immigrants au cours des dernières décennies.

Au Canada, les politiques des gouvernements fédéral et provincial excluent de plus en plus de personnes migrantes en fonction de leur statut. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* définit plusieurs statuts juridiques qui vont de résidents permanents à « sans statut », en passant par les détenteurs de visas temporaires (étudiants, touristes, travailleurs), demandeurs d'asile, réfugiés réinstallés, etc.

Les nouveaux arrivants ayant le statut de résidents permanents sont des immigrants économiques (investisseurs, travailleurs hautement qualifiés) ou des réfugiés réinstallés. Ils ont accès aux mêmes services que les citoyens: assurance maladie (après un délai de trois mois), éducation, programmes sociaux, etc. – à l'exception du droit de vote. Plusieurs observateurs déplorent la non-reconnaissance de leurs compétences et la discrimination en emploi qui les déqualifie par rapport aux autres travailleurs. Selon l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), les revenus des immigrants qui sont entrés sur le marché du travail à la

fin des années 1990 sont inférieurs à ceux des immigrants des années 1960 (en valeur courante) et leur salaire est inférieur de 10 % à celui des natifs.

Au Canada et au Québec, la situation est d'autant plus complexe que le gouvernement fédéral et la province ont des prérogatives spécifiques. Au cours des dernières années, le Québec – à l'instar des autres provinces – a profité des différents statuts juridiques des nouveaux arrivants pour les exclure de certains programmes sociaux. Ces exclusions ont des conséquences importantes sur leurs conditions de vie. Et ce sont ceux et celles dont le statut est le plus précaire qui sont les plus affectés.

Quant aux personnes migrantes à statut précaire, il s'agit des demandeurs d'asile, des travailleurs temporaires, des migrants en situation irrégulière et des sans-statut. L'exercice des droits les plus fondamentaux, les recours légaux que ces personnes peuvent utiliser et les services auxquels elles ont droit s'en trouvent limités.

Les demandeurs d'asile qui sont en attente d'une décision ou qui ont été refusés mais attendent un renvoi n'ont qu'un accès partiel à certains services. Pourtant, plusieurs travaillent et paient des impôts. Ainsi, ils ne peuvent recevoir d'allocation-logement, n'ont pas accès à l'éducation post-secondaire et ne peuvent bénéficier des prêts et bourses, ni des garderies subventionnées. Ils peuvent toutefois avoir recours à un barème spécial de la sécurité du revenu. En matière de santé, le Programme fédéral de santé intérimaire leur donne une couverture minimale.

La situation des travailleurs et travailleuses temporaires n'est guère plus

enviable et leur nombre est en croissance. En 2008, il y avait plus de travailleurs temporaires que de résidents permanents au Canada. Par exemple, le Programme des aide-familiales résidentes (domestiques) et celui des travailleurs agricoles saisonniers sont conçus pour favoriser les employeurs. Ces travailleurs et travailleuses ont des contraintes qui constituent des atteintes à leurs droits fondamentaux. La Commission des droits de la personne a d'ailleurs émis des avis en ce sens. L'obligation de demeurer chez l'employeur, le permis de travail nominatif (avec le nom de l'employeur), l'isolement et la mise en disponibilité (être disponible au travail) sont autant d'éléments propices à l'exploitation et aux abus de toutes sortes. Tout cela dans un contexte où il y a peu de moyens d'utiliser les recours existants face aux abus.

Ces travailleurs et travailleuses ne bénéficient pas des mêmes protections sociales que les autres salariés. Ils n'ont pas accès au système d'éducation, ni aux services d'accueil et d'intégration offerts aux nouveaux arrivants. La protection des travailleurs agricoles n'est encadrée que par un contrat spécifique. Ils sont couverts par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), mais pas par l'assurance maladie. Les aides familiales, quant à elles, ont accès à l'assurance maladie, mais pas à la CSST. Enfin, les « clandestins » ou les sans-papiers ne bénéficient d'aucun service et leur situation est souvent jugée impossible à régulariser. Ce qui les rend si vulnérables.

Espérons que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, saura tenir compte de ces nombreux obstacles spécifiques aux nouveaux arrivants lors de la rédaction de son nouveau plan de lutte contre la pauvreté. ●

Le projet de loi sur la forêt



BERNARD HUDON, S.J.

En juin dernier, Claude Béchar, alors ministre des Ressources naturelles et de la Faune, a déposé un projet de loi sur les forêts, le qualifiant de véritable réforme du régime forestier. La Conférence religieuse canadienne (CRC), dont je suis membre, n'est pas de cet avis. S'il comporte certaines avancées sur le plan social, ce projet de loi maintient le statu quo et constitue peut-être même une régression sur le plan environnemental. En tout cas, il semble évident que le ministre a fait volte-face au sujet de la gestion écosystémique des forêts proposée dans le rapport Coulombe. Celle-ci vise à gérer les forêts en tant qu'écosystèmes riches en diversité plutôt que de n'y voir que du bois debout. Présente dans le *Livre vert* et même dans le document d'accompagnement du projet de loi, l'approche écosystémique ne se retrouve qu'à l'article premier du projet de loi comme un objectif non défini parmi d'autres, alors qu'elle devrait être la pierre angulaire d'une véritable réforme.

Lorsque le comité Justice, paix et intégrité de la création (JPIC) de la CRC s'est présenté en commission parlementaire, le 1^{er} septembre dernier, un député nous a posé cette question: «Qu'est-ce que vient faire un organisme religieux dans ce dossier?» Après avoir improvisé sur l'esprit de l'encyclique sociale *Rerum Novarum* et de Vatican II, j'ai insisté sur les motivations de justice sociale et de respect de la création ou de la nature qui expliquent notre engagement dans le dossier forestier depuis 1998. Cette question n'était donc pas nouvelle pour nous. J'ai senti que cette réponse

a été bien reçue, confirmant l'importance de la présence de la voix de l'Église dans ce genre de forum trop souvent délaissé par notre institution.

Le projet de loi prévoit une sylviculture intensive dans le sud du Québec. Cette reconstruction du patrimoine forestier est nécessaire à la suite de sa dilapidation historique par les compagnies forestières avec la complicité des divers gouvernements provinciaux qui se sont succédés. Or, ce chantier mériterait d'être mieux défini: voulons-nous utiliser, par exemple, des cultivars à croissance rapide ou des engrais?

Depuis quand un libre-marché reflète-t-il les coûts réels? Cela relève d'une tâche politique. Dans le cas de nos forêts, un prix juste implique une hausse des droits de coupe actuels, payés à l'État.

Au plan social, le gouvernement propose d'abolir les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), qui lient les usines québécoises aux forêts publiques. Ces contrats garantissaient à l'industrie forestière de satisfaire 100 % de ses besoins en bois, selon un prix déterminé par le gouvernement. À la place, le gouvernement ne leur garantirait que 80 %, selon la même formule.

Quant aux 20 % restants, l'industrie forestière devrait se les procurer par le biais d'un système de mise aux enchères, lequel déterminerait le prix du bois de la forêt publique, au lieu du gouvernement. L'objectif est d'initier un libre-marché des bois. En 1991, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avait déjà réclamé un tel marché, considérant que le prix du bois québécois était artificiel puisqu'il n'incluait pas, entre autres, les frais de l'aménagement forestier.

Mais depuis quand un libre-marché reflète-t-il les coûts réels? Cela relève d'une tâche politique. Ce qui est sûr, c'est qu'un prix juste implique une hausse des droits de coupe actuels, payés à l'État – ce qu'appuie le JPIC. Les compagnies forestières, quant à elles, plaident plutôt en faveur d'une baisse des droits de coupe et ce, malgré que le gouvernement ait accepté de rembourser les frais de construction des chemins forestiers.

Il ne faut pas oublier que les coûts onéreux qu'occasionne le transport du bois à pâte est la conséquence d'une vision à court terme de ces entreprises forestières qui ne se sont pas préoccupées de la régénération. Cela n'a pas été le cas dans les pays scandinaves, qui sont maintenant très concurrentiels malgré un prix du bois trois fois supérieur au nôtre.

Le projet de loi prévoit également de retirer la responsabilité de l'aménagement aux industries forestières. La responsabilité de voir à ce que la forêt repousse convenablement après les coupes incomberait dorénavant à des organismes régionaux tels que les coopératives forestières et les sociétés d'aménagement, qui font d'ailleurs déjà ce travail pour les entreprises forestières en sous-traitance. Il va sans dire que ces organismes sont fort intéressés par cet aspect du projet de loi qui devrait améliorer leurs conditions de travail.

Récemment, la ministre Nathalie Normandeau, qui a succédé à Claude Béchar au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, a annoncé qu'il y aurait des modifications au projet de loi, notamment concernant l'approche écosystémique. Un dossier à suivre... ●

L'auteur, jésuite, est membre du comité Justice, paix et intégrité de la création de la Conférence religieuse canadienne

Lumière sur l'Arctique

AMÉLIE DESCHENEAU-GUAY

En plein sommet du G20, cet automne, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) présentait un rapport annonçant que certains phénomènes liés au changement climatique ont atteint le seuil de l'irréversibilité. Le « pire qui est en train de se produire », selon les termes du document, se déroule loin des regards affairés, aux confins polaires d'un monde davantage préoccupé par le sauvetage du capitalisme que par les conséquences délétères de celui-ci sur la nature, donc sur l'être humain. Bien que les effets du réchauffement climatique soient désormais de plus en plus visibles en Arctique, certains rêvent d'y implanter le mode de vie qui menace la pérennité de l'écosystème global. Nous n'en sommes pas à une contradiction près.

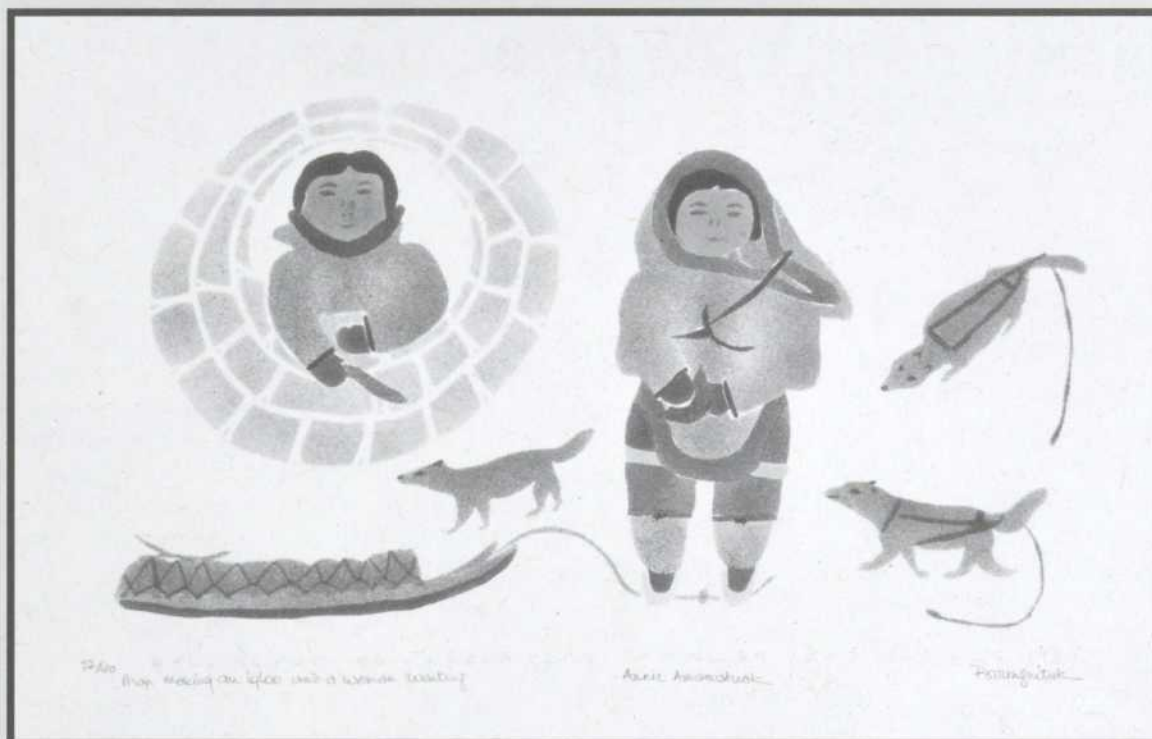
Certes, les grands enjeux actuels de l'Arctique touchent directement les populations qui y vivent. Les litiges juridiques, comme la négociation de droits de passage – qui s'ouvrent en concomitance avec la fonte accélérée de la banquise –, ont des impacts majeurs sur les activités de pêche des populations locales. Les débats géostratégiques ont aussi leur importance puisque certains pays, dont le Canada, revendiquent leur souveraineté sur l'Arctique, d'où l'idée de « sécuriser » la région. Mais en amont de ces questions importantes se retrouve notre rapport particulier au monde – humain et naturel.

Notre rapport à la nature – incluant celui à nos semblables – n'est pas un « enjeu », encore moins un « problème » à résoudre. Il détermine la suite des choses, la suite du monde. Car, comme le souligne André Beauchamp, l'environnement est « source de vie, milieu de vie, il est socle de toute notre existence » (*L'eau et la terre me parlent d'ailleurs*, Novalis, 2009, p.10). Ainsi, avant de jeter un éclairage sur les enjeux qui animent l'Arctique – ce à quoi se consacre ce dossier –, ne faut-il pas prendre le temps de revisiter le « pourquoi » des choses pour envisager ensuite le « comment »?

À cet égard, l'article de Frédéric Lasserre pose une question cruciale concernant l'Arctique : « plus fondamentalement, pourquoi [y] exploiter des hydrocarbures dont l'emploi est à l'origine des changements climatiques? ». L'auteur met précisément le doigt sur le caractère irrationnel du modèle de développement productiviste qui risque de s'imposer jusqu'aux latitudes extrêmes sans que l'on se questionne sur ses finalités. Cette volonté de conquête du *Far North* symbolise d'ailleurs le caractère *illimité* de ce modèle autodestructeur, dont le « progrès » et la « croissance » sont les manifestations idéologiques.

Le modèle de développement productiviste est un système d'organisation des sociétés dans lequel la productivité et le profit sont donnés comme objectifs premiers, et ce, même si ceux-ci sont intrinsèquement incompatibles avec les écosystèmes terrestres dont les ressources sont limitées. Ces objectifs visent des résultats immédiats et évacuent toutes finalités – lesquelles devraient être définies collectivement par les peuples qui façonnent leur destin de manière autonome (*auto-nomos*: se donner ses propres règles). Ce modèle est donc « définalisé » ou, autrement dit, consiste en un moyen sans fin (la production en vue de la production). Dans cette perspective, le Nord est appréhendé comme un réservoir de ressources potentielles à exploiter, sorte de ressort à la logique productiviste. Et cela, sans égard à la fragilité de l'écosystème et à l'occupation millénaire du territoire.

Oui, nous sommes perdus comme nul ne le fut,
Oui, nous sommes perdus mais encore vivants
RICHARD DESJARDINS, *NATAQ*



ᑕᓂ ᑕᑦᖅᑦᑦᑦᑦ (ᑕᑕᑦᑦᑦ)
ᑕᑕᑕᑕᑕᑕ (Annie Patsuraaluk
(Alaasuaq) Amaamattuk),
Puvirnituk (Nunavik), *L'homme
qui bâtit un igloo et la femme
qui attend*, 1980, estampe

Ce type de développement présente de nombreux écueils pour les peuples du Nord. En effet, il ne faut pas perdre de vue que le mode de vie des Inuit – peuple majoritaire de l'Arctique canadien – était fondé jusqu'à tout récemment sur un modèle de subsistance ancestral qui s'appuie sur des savoirs traditionnels relevant de la pratique (chasse, pêche, etc.). Interroger ce modèle que l'on tente d'implanter dans l'Arctique ne constitue pas pour autant une invitation nostalgique à retourner en arrière : au contraire, n'est-ce pas plutôt l'intensification de ce type de développement qui semble ramener l'humanité à l'âge de pierre? En effet, la fragilité actuelle de l'Arctique, révélatrice d'un écosystème global en crise, ne fera que s'accroître dans un mode d'être au monde où domine la non-limite.

Prendre un pas de recul face à ce type de « fuite en avant » permet également de réfléchir à la tendance occidentale à mettre le monde à sa main et ce, depuis des siècles. Les Inuit ont leur propre modernité à construire, qui n'est pas une mais multiple. Ils ont leur propre destin à façonner. Et c'est dans leurs propres structures qu'ils trouveront les capacités « matérielles » d'incarner leur « nous » ancré dans le territoire et dans les générations, en harmonie avec les autres communautés arctiques.

Si les peuples du Nord ont le droit de disposer d'eux-mêmes, cela ne signifie pas que nous sommes sans obligation face à eux et au reste du monde. N'oublions pas que ce sont d'abord les pays riches qui ont pour tâche, en tant que principaux responsables du réchauffement climatique, de renverser la tendance actuelle qui menace à long terme la vie sur Terre. Les questionnements soulevés dans ce dossier nous invitent non seulement à approfondir notre connaissance de l'Arctique, mais éclairent également notre devoir d'agir collectif.

Nous avons choisi dans ce dossier de privilégier la forme invariable du substantif Inuit. Déjà pluriel en inuktitut, le mot signifie les êtres humains, le peuple, les gens.

Le Nord, un lieu de convoitises

Les ressources naturelles de l'Arctique feront-elles l'objet d'une ruée sauvage ou d'une exploitation raisonnée? Pour aborder ces enjeux, il est nécessaire de prendre en compte la Convention du droit de la mer et la volonté des populations locales.

FRÉDÉRIC LASSERE

L'auteur est professeur
au Département de
géographie de
l'Université Laval

La fonte estivale rapide de la banquise dans l'Arctique laisse entrevoir la possibilité de sa disparition chaque été, d'ici 15 à 60 ans, et l'ouverture de passages maritimes relativement libres de glace sur des périodes de plusieurs mois. En effet, les glaces disparaissent de plus en plus tôt et se reforment de plus en plus tard. La saison relativement navigable, qui était de deux mois et demi, dure maintenant de trois à cinq mois. Cette fonte relance ainsi les mythiques Passages du Nord-Est (au nord de la Sibérie) et du Nord-Ouest (à travers l'archipel arctique canadien) – des routes maritimes plus courtes de plus de 7000 km entre l'Europe et l'Asie que celles du canal de Panama ou celui de Suez. De nouvelles perspectives s'ouvrent aussi relativement à l'exploration minière et d'hydrocarbures, tant du côté russe que canadien, avec un fort potentiel en matière de pétrole, de gaz, d'or, de nickel et de diamants.

Les médias traitent régulièrement des jeux de pouvoir qui se dessinent actuellement dans l'Arctique. Certains parlent même d'une « bataille pour l'Arctique », d'une nouvelle « guerre froide » pour les ressources de la région, voire d'une possible guerre entre pays riverains de l'océan Arctique pour le partage de ses richesses. De tels scénarios-catastrophes sont toutefois peu crédibles compte tenu du fait que les enjeux de cette région, certes importants, ne sont pas stratégiques et certainement pas impossibles à résoudre par la voie de la négociation.

Il est cependant vrai que la rhétorique des États riverains peut sembler belliqueuse et laisser croire à une ruée vers les ressources naturelles. Les annonces des gouvernements, l'irruption de la question de la souveraineté sur les plateaux continentaux, combinées aux échos concernant le prétendu fabuleux potentiel énergétique de l'Arctique, tout cela a contribué à accréditer l'idée d'une ruée désordonnée, voire sauvage vers les ressources de la région, au détriment de l'environnement et des populations locales. Qu'en est-il exactement?

UN CADRE JURIDIQUE :

LA CONVENTION DU DROIT DE LA MER

La dispute au sujet du contrôle du Passage du Nord-Ouest est bien différente de la course à l'appropriation des fonds marins arctiques. Lorsqu'en août 2007, un sous-marin a planté un drapeau russe au fond de l'océan Arctique, au pôle Nord, il s'agissait de signifier que Moscou revendique cette zone à l'intérieur de son espace économique. Pourtant, le geste n'a aucune portée légale, la Convention du droit de la mer ayant déjà établi les procédures pour affirmer sa souveraineté économique sur les plateaux continentaux.

De quoi s'agit-il? La Convention attribue à chaque pays une zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles marins, soit 360 km à partir de ses côtes. Dans cette zone, un navire étranger peut circuler librement, mais l'État conserve sa souveraineté sur toute activité économique dans la mer (pêche) comme sur les fonds marins (extraction minière). De fait, une grande partie de l'océan Arctique est déjà sous le contrôle économique exclusif des pays riverains, car personne ne conteste le principe des ZEE.

Au-delà de la limite des 200 milles marins, l'État côtier peut revendiquer une souveraineté économique sur les ressources du sous-sol marin jusqu'à 350 milles marins (620 km), à condition que cet espace se situe dans le prolongement physique de la plate-forme continentale en mer.

Autrement dit, il existe un critère géologique pour qu'un État puisse se prévaloir de ce droit. Et c'est justement ce à quoi s'affairent les États côtiers: ils multiplient les missions océanographiques dans le bassin arctique pour pouvoir prouver, auprès de la Commission des limites du plateau continental,

C'est pour s'assurer la propriété de ces réserves potentielles que les cinq pays arctiques s'empressent de préparer des arguments géologiques, avant d'aborder la phase des négociations politiques.

que la géologie des fonds marins leur ouvre la porte à des revendications au-delà des 200 milles marins. Le feu vert de la Commission ne signifie pas que l'ONU avalise les revendications, mais que celles-ci sont légitimes d'un point de vue géologique. Reste ensuite à négocier les frontières communes avec les pays voisins.

Par exemple, après avoir déposé un premier dossier, en 2001, la Russie s'est fait demander par la Commission de reprendre sa copie. Les éléments invoqués ne justifiaient pas à ses yeux la revendication russe, en particulier au sujet de la dorsale de Lomonosov – une chaîne de montagnes sous-marines que les Russes estiment être un prolongement du plateau continental russe. Les Danois, au contraire, estiment que ladite dorsale fait géologiquement partie du Groenland, tandis que le Canada estime qu'elle



prolonge l'archipel arctique canadien. Le Danemark et le Canada – qui ont déjà défini leur frontière maritime économique commune entre le Groenland et l'archipel arctique canadien en 1973 – ont donc décidé de s'associer pour mener des missions océanographiques conjointes, en 2007 et 2008. De leur côté, les États-Unis, n'ayant pas ratifié la Convention du droit de la mer, se trouvent dépourvus car ils ne peuvent s'en prévaloir pour déposer une demande auprès de la Commission – d'où les pressions exercées tant par les démocrates que par les républicains pour que le gouvernement ratifie le traité. La Norvège a, pour sa part, déposé sa demande officielle le 27 novembre 2006.

DES GISEMENTS PROMETTEURS MAIS COÛTEUX

Pourquoi un tel empressement? Principalement parce qu'une contrainte légale stipule que les États ne disposent que de 10 ans après la date de leur ratification de la Convention pour déposer leurs revendications au sujet des plateaux continentaux étendus. Le Canada a ratifié ce traité en 2004; il a donc jusqu'en 2014 pour préparer son dossier. Mais la réponse est aussi, en partie, à chercher du côté des changements climatiques. On sait depuis longtemps qu'il y a des ressources naturelles dans la région arctique: du charbon au Svalbard, du pétrole en mer de Beaufort, du fer, du zinc, du plomb et de l'uranium dans l'archipel canadien. Les géologues soupçonnent aussi la présence de gisements ailleurs. Or, tant que les cours des matières premières étaient bas et que la banquise rendait toute exploitation fort coûteuse, faire reconnaître sa souveraineté économique sur des espaces contestés n'avait pas beaucoup de sens, politiquement et économiquement parlant. Désormais, les ressources ont énormément de valeur – la déprime due à la crise ne devrait être que passagère – et la banquise recule rapidement, libérant ces espaces terrestres

et maritimes pour l'exploration et, potentiellement, l'exploitation de réserves importantes.

En 2008, l'US Geological Survey estimait que 29 % des réserves de gaz et 10 % des réserves de pétrole encore à découvrir se trouvaient dans l'Arctique. On a sans doute assisté à un excès d'enthousiasme quant aux réserves exploitables de la région: plusieurs compagnies d'exploration affirment que les gisements découverts à ce jour sont souvent difficiles à exploiter, contiennent beaucoup de gaz et moins de pétrole que prévu. Il est néanmoins certain que des gisements d'hydrocarbures restent à être inventoriés au nord-ouest de l'archipel canadien, à l'est du Groenland et dans les mers arctiques sibériennes. C'est donc pour s'assurer la propriété de ces réserves potentielles que les cinq pays arctiques s'empressent de préparer leurs arguments géologiques, avant d'aborder la phase des négociations politiques pour déterminer les frontières des plateaux continentaux et des ZEE. Ce ne sera pas forcément facile: depuis 1967, le Canada et les États-Unis sont en désaccord sur la frontière de leurs espaces maritimes respectifs en mer de Beaufort. La Norvège et la Russie s'opposent à ce sujet depuis la Guerre froide. Fait important à noter cependant, lors d'un sommet à Ilulissat au Groenland, en 2008, les pays de la région ont souligné l'importance du principe de négociation dans le cadre du droit de la mer: aucun conflit ne saurait se justifier pour des ressources à découvrir, déjà acquises et très chères à exploiter. Donc, pas de guerre en vue dans l'Arctique.

Il importe ainsi de souligner deux points majeurs: tout d'abord, cette fièvre médiatique concerne essentiellement des ressources *potentielles* encore à découvrir. C'est dire que ces promesses ne se concrétiseront peut-être jamais. Par ailleurs, seulement 5 % de ces ressources se trouveraient à l'extérieur des ZEE, déjà acquises par les États

ᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱ
(Sarah Joe Talirunnilik),
Puvirnituq (Nunavik),
Famille avec un garçon
tirant un traîneau-jouet,
1983, estampe

côtiers. On se livre donc à des disputes d'ordre plutôt rhétorique pour des espaces maritimes – les plateaux continentaux étendus au-delà de la limite des 200 milles marins – dont le potentiel en ressources est, de toute façon, assez maigre.

UNE EXPLOITATION À ENCADRER

Cela dit, comment l'exploration et surtout l'exploitation des ressources naturelles de l'Arctique pourrait-elle se faire? Des hydrocarbures et des minerais y sont exploités depuis fort longtemps: les mines de charbon du Svalbard norvégien, par exemple, le sont depuis les années 1910, le pétrole de Norman Wells au Canada, depuis 1925 et le nickel de Norilsk en Russie, depuis 1935. Cela a permis de prendre la mesure des coûts élevés de l'exploitation arctique. Des mines de zinc (Polaris, Nanisivik) et un gisement de pétrole (île Cameron) ont été exploités jusqu'en 2002 dans l'Arctique canadien, mais ces activités coûteuses ont cessé dès que les cours ont chuté. L'exploitation de ces ressources dépend donc très étroitement du cours des matières premières. À ce titre, la crise actuelle a fortement ralenti – mais pas arrêté – les efforts d'exploration.

Le contexte des changements climatiques, qui rend possible l'accès à ces zones maritimes sur une période plus longue, et la tendance à long terme qui pousse le prix des matières premières à la hausse sont les deux principaux facteurs qui justifient l'intérêt accru pour les ressources arctiques. Cependant, la mise en valeur de ces ressources, pour être réelle, se met en place très progressivement: l'image d'une ruée vers les ressources est donc complètement fautive. Les entreprises connaissent les coûts énormes de l'exploration et de l'exploitation et demeurent prudentes. Cette lenteur dans la mise en valeur des ressources est une chance pour les gouvernements qui, s'ils encouragent l'exploitation, souhaitent néanmoins faire respecter un certain nombre de règles de protection environnementale et sociale. Cela vaut en particulier dans l'Arctique européen (nord de la Norvège, Svalbard), au Groenland et dans l'Arctique canadien, où les gouvernements centraux et locaux tiennent à garder le contrôle de la forme de l'exploitation. Au Nunavut, les règles de l'exploitation minière sont beaucoup plus sévères qu'il y a 20 ans avec, entre autres, des normes strictes concernant le respect des migrations animales et le contrôle des déchets, l'obligation de déposer dans un compte bloqué une somme forfaitaire pour le nettoyage du site à sa fermeture et l'obligation d'embaucher des Autochtones. Par contre, on ne sait pas grand-chose de la volonté du gouvernement russe d'encadrer l'exploitation en Sibérie.

Ces efforts visant une exploitation plus propre et respectueuse de l'environnement ne rassurent cependant pas

tous les observateurs. Plusieurs d'entre eux demeurent inquiets face aux effets à long terme, compte tenu de la fragilité du milieu arctique. L'exploitation du pétrole pourrait-elle éviter une marée noire, aux conséquences désastreuses? Plus fondamentalement, pourquoi exploiter des hydrocarbures dont l'emploi est à l'origine des changements climatiques qui affectent tant l'Arctique?

Plusieurs politiciens et organisations environnementales en Europe militent ainsi pour l'adoption d'un traité semblable à celui sur l'Antarctique, qui transformerait l'océan Arctique en patrimoine de l'humanité. L'exploitation des ressources y serait interdite ou à tout le moins très contrôlée. Cette idée, en apparence pertinente, se heurte toutefois à plusieurs obstacles. Tout d'abord, l'Antarctique est un continent que la communauté internationale a accepté de laisser vierge par traité, alors que l'Arctique est un océan régi par un autre traité international – la Convention du droit de la mer – qui encadre la gestion et l'exploitation des ressources. Il serait difficile de faire accepter, par les États riverains de l'Arctique, l'idée qu'il faut respecter le traité de l'Antarctique et non plus celui de la Convention du droit de la mer, surtout que celle-ci a été négociée par l'ensemble de la communauté internationale, et que le Canada et la Russie y ont fait inclure l'article 234 qui prévoit expressément le droit de protéger les espaces maritimes arctiques. Enfin, les populations locales elles-mêmes ne sont pas favorables au gel de l'exploitation des ressources. Qu'il s'agisse du gouvernement du Nunavut au Canada ou de celui du Groenland, on entend bien profiter des ressources, dans le respect de règles convenues avec les communautés mais en vue d'améliorer le niveau de vie de celles-ci.

Pourquoi exploiter des hydrocarbures dont l'emploi est à l'origine des changements climatiques qui affectent tant l'Arctique?

Dans le contexte actuel des changements climatiques rapides et de la croissance économique à long terme, il paraît probable que les efforts de mise en valeur des ressources potentielles de l'Arctique se maintiennent.

Tant les gouvernements que les populations locales souhaitent cette exploitation, et les pays riverains, lors du sommet d'Ilulissat de 2008, ont clairement exprimé leur refus de voir la communauté internationale changer les règles du droit international. De plus, le monde paraît trop accoutumé au pétrole pour laisser dormir les éventuels gisements arctiques... Mais, au moins, peut-on espérer que cette exploitation se fasse de façon ordonnée et contrôlée: les pays membres du Conseil arctique ont adopté un guide de l'exploitation des hydrocarbures en mer, qui donne des directives pour une exploitation moins risquée pour l'environnement. C'est peu, mais c'est un pas dans la bonne direction. Autre piste positive: la dévolution du pouvoir aux communautés locales, les Autochtones voulant exploiter leurs ressources, mais pas dévaster leur pays. ●

Cordova Bay, 20 ans après l'Exxon Valdez

CHARLES CAMPBELL

Parler à Riki Ott est toujours riche d'enseignements. Biologiste des milieux marins, Riki était membre de la flotte de pêche de Cordova Bay au moment du méga déversement de pétrole de l'Exxon Valdez au large de l'Alaska, il y a 20 ans, le 24 mars 1989. Alors que je préparais un dossier contre le fait de laisser les pétroliers sillonner la côte nord de la Colombie-Britannique, je l'ai appelée pour discuter des conséquences durables qu'a eues ce déversement sur l'environnement et les populations directement touchées.

Si vous creusez juste sous la surface des plages de galets de la baie du Prince-William, vous pouvez encore trouver du pétrole de l'Exxon Valdez. Il n'y a peut-être plus d'images dramatiques d'oiseaux goudronnés et de travailleurs nettoyant le rivage à la vapeur, mais le déversement de pétrole continue de tuer. Il a changé pour toujours l'écosystème de la baie. Des vingt-quatre espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères que les scientifiques ont surveillées, quinze n'ont pas encore retrouvé leur condition d'avant la catastrophe.

Ce déversement n'aurait jamais dû avoir lieu. Quand l'oléoduc Trans-Alaska a été proposé pour la première fois, des promesses ont été utilisées pour convaincre la communauté de s'allier aux compagnies pétrolières : il y aurait des pétroliers à double coque, des équipes d'intervention en cas de déversements de pétrole et un système de navigation à la fine pointe de la technologie. « Les gens se disaient : quels risques y a-t-il? Ça sera une bonne affaire et ça ne peut pas mal tourner », raconte Riki. Mais tous ont rapidement découvert que ce que les compagnies promettent est très différent de ce qu'elles livrent. Les mesures de sécurité – qui auraient pu minimiser les dégâts – n'ont jamais été mises en place.

Outre les baleines, les loutres et les oiseaux de mer, le déversement a détruit des milliards de saumons et d'œufs de hareng. Trois ans plus tard, les poissons n'étaient toujours pas revenus et la communauté a commencé à dépérir. Car qu'est-ce qu'une communauté de pêcheurs sans poissons?

Riki Ott décrit cette période comme «les années noires» de Cordova Bay. L'alcoolisme et la violence

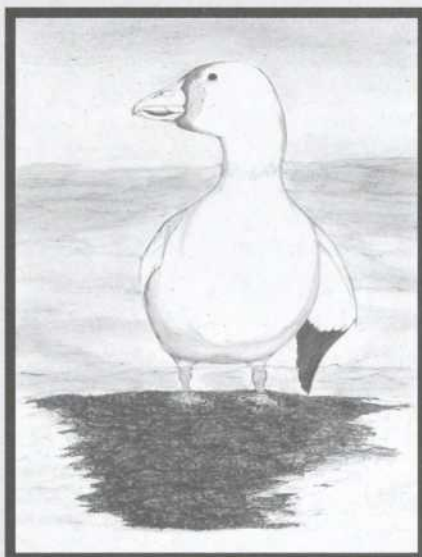
domestique ont fait des ravages; la méfiance et les conflits se sont propagés parmi la communauté. En tant que victimes d'un des plus grands désastres écologiques du monde, les habitants de Cordova Bay se sont tournés vers le gouvernement et les grandes entreprises pour obtenir de l'aide. Des routes, des exploitations minières à ciel ouvert et des exploitations forestières industrielles ont été proposées comme solutions aux maux économiques de la

communauté, mais cela n'a fait qu'approfondir les divisions entre forces pro-développement et militants communautaires et environnementaux. «C'était comme si la ville entière était en guerre contre elle-même.»

Il n'est pas facile de sauver une communauté au bord du précipice. Mais malgré une économie en lambeaux et un tissu social déchiré, quelques personnes – elles n'étaient pas populaires – ont eu le courage de demander: «toute affaire est-elle une bonne affaire»? Graduellement, les luttes ont fait place à un dialogue plus constructif. Riki Ott et d'autres ont travaillé sans relâche pour que les

différentes factions acceptent de se réunir et de discuter. Lorsqu'elles l'ont fait, elles ont découvert qu'elles avaient beaucoup en commun et que « faire de l'argent » signifiait être capable de subvenir aux besoins de sa famille, de créer une communauté saine et de laisser quelque chose à ses enfants. Tout le monde voulait que la pêche reprenne. Tout le monde était fatigué de lutter.

Depuis, Cordova Bay est devenue le modèle d'une communauté durable qui a appris à se prendre en charge et à faire confiance à ses membres, ce qui lui a permis de traverser ces temps difficiles. L'écotourisme et le célèbre saumon de Copper River sont maintenant les piliers de son économie. Aujourd'hui, les leçons tirées doivent servir aux communautés du nord de la Colombie-Britannique à qui l'on demande d'appuyer la construction d'un oléoduc qui amènerait des pétroliers plus gros que l'Exxon Valdez dans les eaux de la province. Vont-elles croire aux promesses des compagnies pétrolières? L'enquête du World Wildlife Fund, intitulée «Lessons Not Learned» (mars 2009), est catégorique: le Nord est plus vulnérable qu'avant et si un tel désastre se reproduisait, malgré les nouveaux règlements adoptés, les gouvernements et l'industrie pétrolière seraient toujours incapables d'y faire face adéquatement.



L'auteur est directeur
des communications
à Dogwood Initiative

(Jusi Sivuarapik),
Puvirnituq (Nunavik),
Oie des neiges, 2001,
estampe

Une nature bouleversée

Le changement climatique a – et aura – des effets plus prononcés dans l'Arctique qu'ailleurs sur la planète. Ceux-ci auront des répercussions globales profondes.

PHILIPPE CRABBÉ

L'auteur est professeur émérite d'économie des ressources naturelles et de l'environnement à l'Université d'Ottawa et ancien membre du GIEC.

En l'an 2000, l'Institut international du développement durable a produit la vidéo *Observations des Inuits sur le changement du climat*, qui relate des entrevues menées auprès de la population inuite de Sachs Harbour. Ce petit village de 120 habitants (en 2006) constitue le seul établissement permanent de l'île Banks, elle-même sise dans les Territoires du Nord-Ouest. Ses habitants y vivent de la chasse (phoques et bœufs musqués en hiver, oies au printemps) et de la pêche, dans un climat habituellement très froid.

Les Inuit interviewés partagent les mêmes constats : le climat est plus chaud, le nombre de journées où la température descend à -40° centigrade diminue, les chutes de neige sont moins fréquentes et les précipitations de pluie augmentent. Cette nouvelle situation rend les déplacements en motoneige plus difficiles, la quantité de boue augmentant à la fonte du pergélisol (voir l'encadré). Les habitants de Sachs Harbour remarquent également que le printemps débute plus tôt et l'automne plus tard. Les orages se multiplient et effraient les bœufs musqués qui n'y sont pas habitués, éloignant ainsi un aliment important dans le mode de vie inuit. Les vents sont plus puissants à l'automne, provoquant de fortes marées. Les prévisions du temps – un rôle traditionnellement joué par les femmes – sont plus difficiles à établir. Celles-ci notent que les espèces d'oiseaux, d'oies et de poissons changent et que davantage de mouches qu'auparavant harassent les bœufs musqués. Au printemps, la couverture de nuages a un aspect différent. Les glaces, que les Inuit considèrent comme un pilier

de leur environnement traditionnel mais aussi de leur identité, sont plus minces, plus éphémères et crevassées, ce qui rend la chasse aux phoques plus dangereuse. Elles commencent à fondre dès février et disparaissent complètement en juillet. Ce changement menace la survie des bébés phoques dans l'océan, qui sont abandonnés plus fréquemment par leur mère, de même que celle des jeunes ours polaires qui n'ont pas le temps d'engraisser. La glace des lacs – la source d'eau potable des Inuit – se raréfie et ne peut plus être entreposée. Le changement climatique incite donc ces populations à développer de nouvelles stratégies de chasse et de pêche et bouleverse leur mode de déplacement ancestral.

LES OBSERVATIONS SCIENTIFIQUES

Au milieu des années 2000, une évaluation de l'impact du changement climatique au Nord, sollicitée par le Conseil arctique (voir l'encadré), a corroboré les observations faites par les Inuit de Sachs Harbour. L'évaluation – qui a été financée entièrement par des agences scientifiques du gouvernement américain – a fait l'objet de deux rapports : *Impacts of a Warming Arctic* et *Arctic Climate Impact Assessment*, publiés respectivement en 2004 et 2005. Les scientifiques ont reconstitué le climat arctique sur des milliers d'années et c'est sur cette base qu'ils soutiennent qu'il est très sensible aux influences humaines. Celles-ci auront des conséquences beaucoup plus considérables dans l'Arctique qu'aux latitudes plus basses.

Les scientifiques ont reconstitué le climat arctique sur des milliers d'années et c'est sur cette base qu'ils soutiennent qu'il est très sensible aux influences humaines.

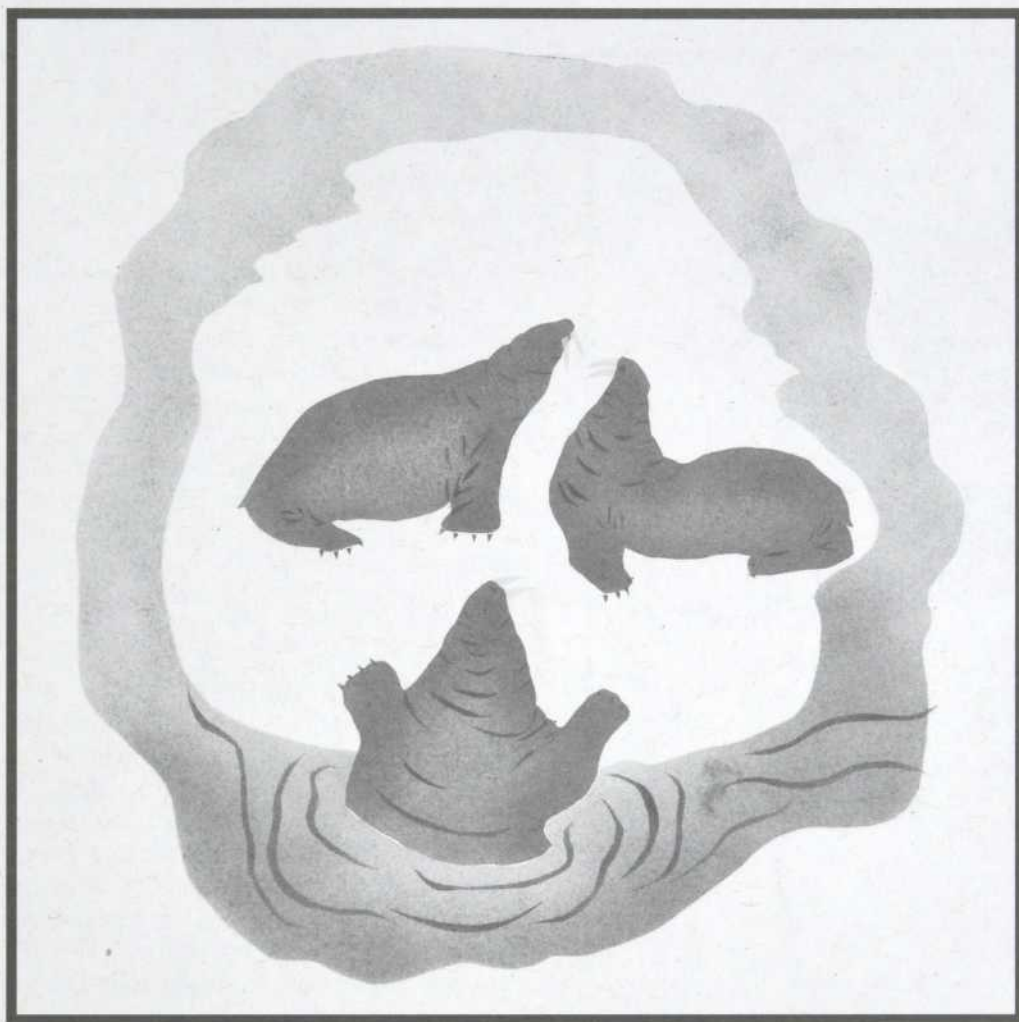
Le climat arctique s'est réchauffé, en moyenne, au rythme de deux degrés centigrades par décennie depuis 1966, particulièrement dans l'Arctique ouest où est situé le village de Sachs Harbour. Les modèles de simulation climatique projettent des augmentations de température, surtout en hiver, de 2 à 4 degrés centigrades vers le milieu du présent siècle et de 4 à 7 degrés vers sa fin. Ils prévoient également des augmentations des précipitations en Arctique – surtout en automne et en hiver – d'environ 8 % au milieu du siècle et d'environ 20 % vers sa fin. Ces projections pourraient même être revues à la hausse sous l'effet de phénomènes accélérateurs comme la « rétroaction climatique positive » (voir l'encadré).

LE CONSEIL ARCTIQUE

Il s'agit d'une institution intergouvernementale, créée en 1996 par la Déclaration d'Ottawa, qui rassemble les préoccupations et les défis auxquels font face la population arctique et ses gouvernements. Ses membres sont le Canada, le Danemark/Groenland/Iles Feroe, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis. Le Conseil arctique se compose également d'organismes autochtones non gouvernementaux, dont la Conférence circumpolaire inuite qui représente les Inuit de par le monde.

UNE ADAPTATION DIFFICILE ET PÉRILLEUSE

Le réchauffement climatique en Arctique peut, par endroits, rendre difficile l'adaptation humaine et animale. À cet égard, les animaux manifestent déjà des signes de stress alimentaire. La faune – ses habitudes de migration, sa santé



et la qualité des peaux des animaux – sera assurément affectée, de même que l'alimentation et les lieux de reproduction des oiseaux migrateurs. Sa composition changera, provoquant la disparition d'espèces indigènes, dont l'ours polaire et l'omble arctique. Récemment, la population de caribous a diminué de moitié par rapport aux *maxima* observés lors des dernières décennies. Il s'agit d'une constatation scientifique toute récente qui est cruciale pour l'alimentation future des Inuit.

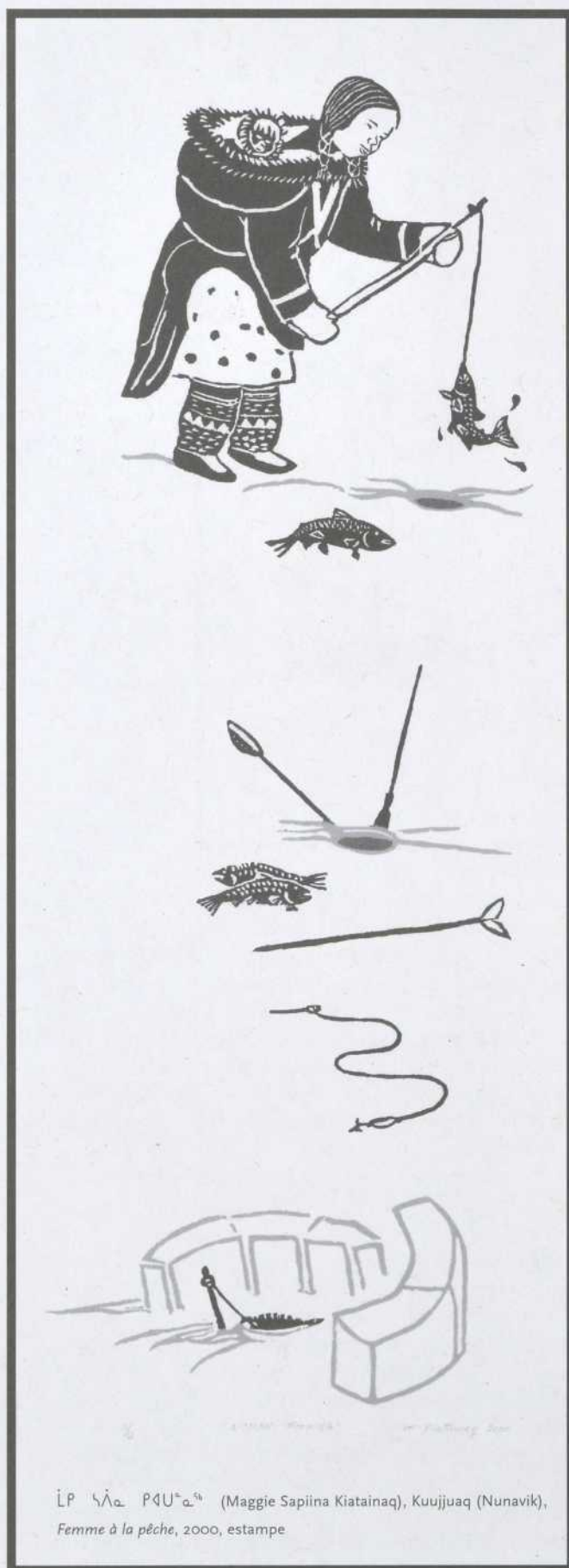
En se déplaçant vers le Nord, la forêt empiètera sur la toundra qui, à son tour, remplacera progressivement le désert arctique. Ce phénomène entraînera une plus grande diminution de l'« effet albédo » (voir l'encadré de la page 19). Certains insectes, qui accompagnent le déplacement de la forêt, seront vecteurs de nouvelles maladies.

La banquise, quant à elle, continuera de diminuer jusqu'à disparaître complètement l'été, à la fin du siècle. Elle s'est déjà réduite de 23 %, en 2007, et a décliné de 39 % par rapport au minimum moyen de la période 1979-2000. L'aire couverte de neige diminuera considérablement, surtout au printemps et à l'automne. L'aire de pergélisol – le sous-sol gelé en permanence – se réduira d'environ 10 à 20 % et se déplacera vers le nord. Le débit des rivières s'accroîtra de 20 à 25 % et le niveau de la mer de plusieurs dizaines de centimètres. Grâce à de nouvelles méthodes

d'observation par satellite, ce niveau d'augmentation vient d'être révisé à la hausse, soit environ un mètre à la fin du siècle. Tous ces changements, couplés à la fonte du pergélisol, auront des conséquences non seulement sur l'érosion des sols, mais aussi sur l'être humain. Les Inuit souffriront de risques accrus d'accidents dus à la minceur des glaces, de maladies provoquées par un changement de régime alimentaire (lié étroitement aux animaux, dont certains sont en voie d'extinction) et de l'exposition croissante aux rayons ultraviolets du soleil.

Entamée par les émissions d'origine humaine de chlorofluorocarbures – un gaz utilisé dans la production de liquides réfrigérants et d'aérosols –, la destruction de la couche d'ozone a des effets considérables sur les humains et les animaux. L'utilité de cette couche de la stratosphère est de protéger les êtres vivants des rayons ultraviolets du soleil. En l'espace de vingt ans, la couche d'ozone a diminué, au printemps, d'environ 10 % dans l'Arctique. Et bien que les émissions de chlorofluorocarbures soient désormais réglementées, leurs effets antérieurs se feront sentir pour encore un demi-siècle au Nord. Les rayons ultraviolets du soleil sont brutaux et ont des conséquences majeures sur la vie sous toutes ses formes. Dans l'Arctique, les effets de ces rayons se font surtout sentir au printemps, lorsque la nature se renouvelle et devient ainsi plus vulnérable. Chez

ĪP ᕐᕕᕐᕕ ᕈᕕᕐᕕᕐᕕ
(Maggie Sapiina
Kiatainaq), Kuujuaq
(Nunavik), Morses,
2000, estampe



ĪP 5Āa P4U^a (Maggie Sapiina Kiatainaq), Kuujjuaq (Nunavik),
Femme à la pêche, 2000, estampe

les humains, les rayons ultraviolets peuvent provoquer la cécité, des cancers et un affaiblissement du système immunitaire.

Outre ses effets sur la vie organique des populations, le réchauffement climatique a aussi des conséquences sur les infrastructures. La ville d'Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, et la route Dempster, qui traverse le Yukon et le nord des Territoires du Nord-Ouest, sont particulièrement menacées par la fonte du pergélisol. Celle-ci menace également les pistes d'atterrissage et les bâtiments. La hausse du niveau de la mer, pour sa part, provoquera probablement des relocalisations humaines, d'autant que les igloos sont déjà difficiles à construire : l'augmentation des précipitations rend la neige trop compacte pour bâtir les habitats traditionnels.

DES AVANTAGES À NUANCER

Certes, le changement climatique n'est pas sans bénéfices pour les populations inuites. Le transport maritime s'intensifiera en concomitance avec la fonte de la banquise, diminuant ainsi les coûts de transport des biens – dont le combustible – et augmentant le tourisme. Aussi, la consommation de combustible à chauffage ira en diminuant avec le réchauffement. La progression de la végétation et de la faune vers le nord offrira une plus grande diversité d'aliments aux Inuit et, généralement, accroîtra la biodiversité.

Le pergélisol

À l'échelle de la planète, le pergélisol est présent exclusivement dans l'hémisphère Nord et occupe environ un quart de la surface des terres. Il s'agit d'un sous-sol gelé en permanence – au moins pendant deux années consécutives –, quelle que soit la saison. Ni les racines des plantes, ni les animaux ne peuvent y pénétrer. Dans l'Arctique canadien, sa profondeur peut aller jusqu'à environ trois quart de kilomètre. Il peut subsister sur des aires contigües ou discontinues, et sa zone superficielle dite « active » peut dégeler en été pour regeler à la fin de l'automne. Il se compose de sols organiques (tourbières) et de sols minéraux (Bouclier canadien). La tourbe qui sèche en été constitue un isolant efficace, ralentissant ainsi la fonte du sous-sol.

Le carbone contenu dans les tourbières est « organique » ; il se loge dans des végétaux emprisonnés dans le pergélisol depuis des milliers d'années, au moment où le climat a commencé à se refroidir dans l'Arctique. Lorsque le pergélisol fond, ces végétaux sont sujets à décomposition microbienne. Ce phénomène s'accom-

Des vents plus forts pourraient favoriser l'implantation de l'énergie éolienne. L'extraction pétrolière et gazière s'accroîtra puisque l'Arctique contient environ 13 % de réserves pétrolières et 30 % de réserves gazières non découvertes. L'accès aux ressources naturelles deviendra plus facile. Ces activités peuvent générer de nouveaux emplois pour les Inuits. Mais comme elles sont sources d'émissions de gaz à effet de serre, elles accéléreront du même coup le réchauffement climatique qui, lui, entraîne les conséquences majeures discutées précédemment non seulement pour l'Arctique, mais pour l'ensemble de la planète.

DES CONSÉQUENCES GLOBALES

Il est très clair que l'Arctique est le premier révélateur d'un changement qui aura des répercussions profondes qui se renforceront mutuellement sur le plan climatique, hydrologique, écologique et socio-économique, autant à l'échelle locale que globale. Certains de ces effets seront différenciés : les mécanismes accélérateurs, par exemple, augmenteront la température moyenne de la planète mais provoqueront un refroidissement du climat en Europe. Compte tenu que l'océan Arctique captera davantage d'énergie solaire à la suite de la diminution de l'« effet albédo », sa température et son volume augmenteront. Cela causera, par un effet de vases commu-

L'Arctique est le premier révélateur d'un changement climatique qui aura des répercussions profondes qui se renforceront mutuellement, autant à l'échelle locale que globale.

nicants, des inondations dans les régions situées au niveau (ou en-dessous) des autres océans.

La fonte des glaces et des glaciers (au Groenland) et l'augmentation des précipitations accroît l'apport en eau douce, modifiant ainsi la densité de l'océan Arctique. Cette modification de la densité de l'eau diminue la capacité des océans d'absorber le dioxyde de carbone qui est par ailleurs, comme nous l'avons vu, en augmentation à la suite de la fonte du pergélisol.

D'autre part, la conjonction de ce changement de densité de l'eau avec le phénomène relaté plus haut – les changements dans les différences de température entre les océans –, aura pour effet de ralentir les courants marins, notamment le Gulf Stream, ce qui, en l'occurrence, provoquera un refroidissement local qui affectera l'Europe de l'Ouest. Elle aura également pour effet de perturber une partie de la chaîne alimentaire marine globale, en réduisant la quantité de nutriments amenés à la surface des océans partout dans le monde.

Les effets du changement climatique en Arctique et ses répercussions sur l'ensemble des écosystèmes de la planète rendront du coup illusoires les efforts *locaux* de protection qui ne visent qu'à exclure certaines activités humaines polluantes. ●

pagne d'émissions de dioxyde de carbone – un gaz responsable du réchauffement de la planète par le truchement de l'effet de serre. Cette émission est compensée par la croissance de nouvelles plantes sur le sol dégelé, qui absorbent le dioxyde de carbone en respirant. Cette compensation stabilisatrice, appelée « rétroaction négative », n'est toutefois que partielle.

Le pergélisol contient également un gaz appelé méthane. Il s'agit d'un composé du carbone qui, lui aussi, est un gaz à effet de serre. Une fois libéré par la fonte du pergélisol, le méthane est 21 fois plus actif que le dioxyde de carbone dans le processus de réchauffement du climat.

Avec le changement climatique, la couche superficielle du pergélisol se met à fondre au moins de manière saisonnière – à l'automne notamment, lorsque la tourbe devient humide –, libérant ainsi le méthane qu'il contient. Le méthane provoque une fonte accélérée du pergélisol qui, à son tour, libère davantage de méthane, et ainsi de suite de plus en plus rapidement. Ce phénomène, nommé « rétroaction positive », est parfois brutal et constitue une source d'inquiétude pour les scientifiques qui redoutent l'accélération du changement climatique qu'il implique. Dans l'Arctique, ces rétroactions positives l'emportent sur les rétroactions négatives, telle la croissance de nouvelles plantes.

Le pergélisol circumpolaire constitue ainsi, à l'échelle de la planète, un réservoir qui contient deux fois plus de composés du carbone sous forme de dioxyde de carbone et de méthane que l'atmosphère n'en contient naturellement. Il représente donc un réservoir important de gaz à effet de serre potentiel.

L'EFFET ALBÉDO

L'Arctique, recouvert de glace et de neige pendant une bonne partie de l'année, réfléchit les rayons du soleil. Ce phénomène porte le nom d'« effet albédo ». Il se trouve affaibli si les glaces et les neiges fondent, ce qui accélère le réchauffement climatique. Un autre effet de rétroaction positive est l'absorption de la chaleur par l'océan Arctique. Les risques provoqués par cette double rétroaction positive sont importants, l'émission de méthane résultant de la fonte du pergélisol et du réchauffement de l'océan Arctique. D'autres risques sont associés à la décomposition des matières organiques du pergélisol – émettrice de dioxyde de carbone – et à l'ampleur de la masse de méthane qu'il contient.

PHILIPPE CRABBÉ

Regard sur les populations locales

Qu'en est-il des populations qui habitent l'Arctique canadien? Quels sont leurs problèmes actuels et quelle autonomie ont-elles pour préserver leur culture, leur identité et leur mode de vie?

SÉBASTIEN PELLETIER

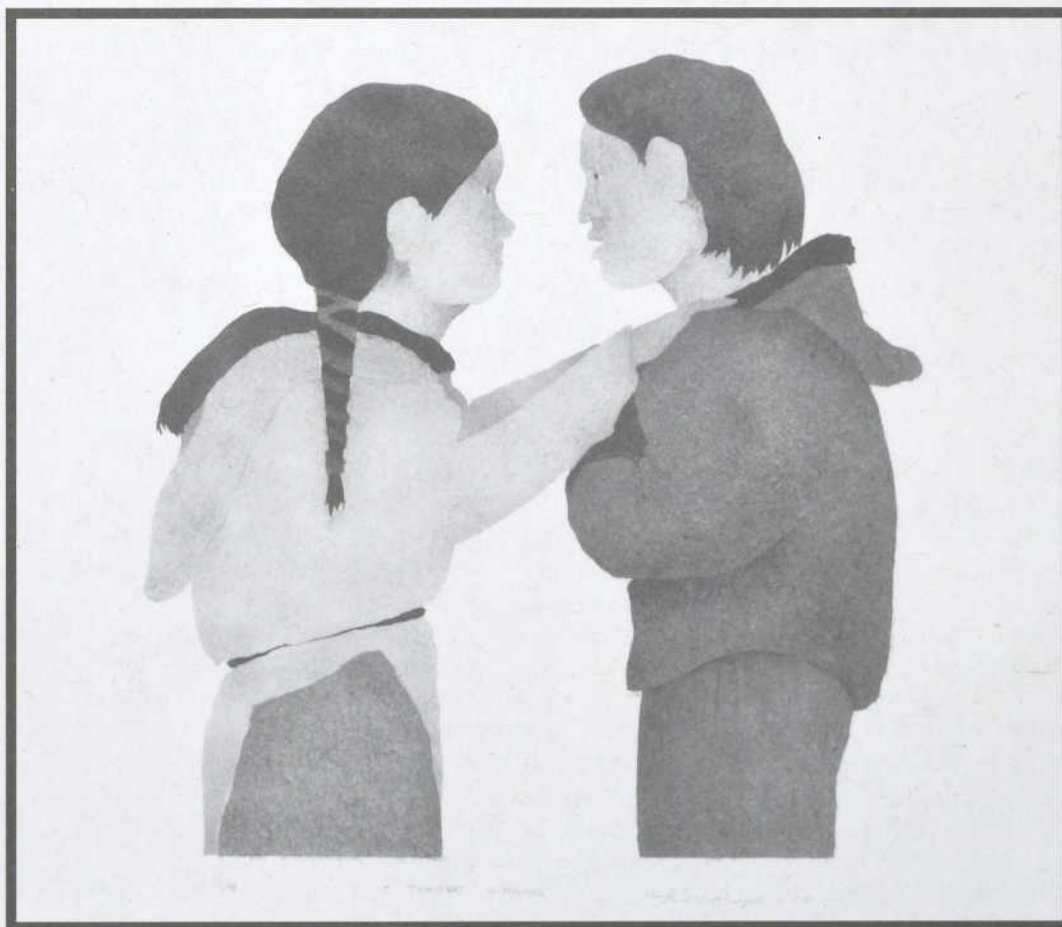
L'auteur est candidat
au doctorat en sciences
géographiques à
l'Université Laval

La région de l'Arctique comprend environ quatre millions d'habitants autochtones répartis dans huit pays: le Canada, les États-Unis (par l'Alaska), la Russie, la Norvège, le Danemark (par le Groenland), la Finlande, l'Islande et la Suède. D'après les données du recensement de 2006, le Canada compte 50 485 Inuit, ce qui en fait la population majoritaire de l'Arctique canadien. La plupart sont dispersés dans plus d'une cinquantaine de communautés établies sur un immense territoire représentant 40 % de la superficie du pays. Le combat tenace qu'ils ont mené pour obtenir leur autonomie gouvernementale ainsi que la reconnaissance officielle de quatre régions

canadiennes a débuté dans les années 1970. Le Nunavik, situé au nord du Québec, comprend 10 000 Inuit et fut reconnu en 1975. La région inuvialuite, qui s'étend sur la partie septentrionale des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, comprend 5000 Inuit et fut à son tour reconnue en 1984. Le Nunavut, où vivent plus de 25 000 Inuit (soit 85 % de la population) fut proclamé nouveau territoire en 1999. Enfin, le Nunatsiavut, région la moins peuplée de toutes avec 4500 Inuit, s'étend le long des côtes du Labrador et fut officiellement reconnue en 2005.

LES SAVOIRS TRADITIONNELS INUITS

Qualifiées de «côtières», les communautés inuites dépendent principalement des ressources qui proviennent de la mer, des fleuves et des rivières. En effet, puisqu'elles entretiennent des liens étroits avec l'environnement, leur identité culturelle s'appuie sur un modèle de subsistance traditionnel ancestral qui utilise les ressources naturelles de manière optimale pour permettre aux communautés de se nourrir, de s'habiller, de se fabriquer des outils et de réaliser des objets artisanaux. Fruits de millénaires d'apprentissage,



ᐱᐅ ᐱᐅᐱᐱᐱᐱ

(Jusi Sivuarapik),
Puvirnituq (Nunavik),
Chant de gorge, 2000,
estampe

les savoirs traditionnels ont permis aux Inuit de tirer du milieu le maximum de ressources nécessaires à leur subsistance. La caractéristique la plus importante de ces savoirs traditionnels est qu'ils relèvent de la *pratique* – chasse, pêche, cueillette, conception d'outils, de vêtements, etc. Dès lors, pour ces communautés, les connaissances sont

La caractéristique la plus importante des savoirs traditionnels inuits est qu'ils relèvent de la *pratique* – chasse, pêche, cueillette, conception d'outils, de vêtements, etc.

toujours issues d'un contexte particulier. C'est en fonction de ce contexte que les savoirs peuvent se déployer : ils sont en quelque sorte « géographiques », c'est-à-dire qu'ils sont tributaires d'un environnement et des ressources que celui-ci offre.

Ces savoirs jouent, par exemple, un grand rôle dans les activités de chasse. Cependant, la transformation de l'environnement, causée par le phénomène du changement climatique, pose des défis particuliers aux Inuit. À mesure que se transforment les repères visuels longtemps jugés fiables (mouvements des glaces, déplacements des troupeaux, etc.), la transmission des savoirs traditionnels devient de plus en plus difficile.

Par ailleurs, le mode de vie alimentaire des communautés inuites a lui-même été bouleversé. En effet, les changements d'habitudes au cours des dernières décennies, de même que le coût élevé en région éloignée des denrées et des équipements nécessaires à la collecte d'aliments traditionnels sont les principales causes d'une insécurité alimentaire grandissante. Le manque d'autonomie en ce qui concerne les régimes de gestion environnementale et l'absence, dans certains cas, de protection quant aux droits de récolte contribuent à accentuer cette précarité. Le phénomène de l'insécurité alimentaire, qui découle plus fondamentalement de l'adoption graduelle d'un mode de vie occidental sédentaire, entraîne des conséquences comme l'augmentation des maladies chroniques – dont le diabète et les troubles cardiovasculaires. Les problèmes de santé se révèlent des enjeux cruciaux pour la pérennité de ces communautés.

DES STRUCTURES DÉCISIONNELLES INUITES

Outre leur participation permanente au Conseil arctique (par l'intermédiaire de la Conférence circumpolaire inuite), les Inuit souhaitent regrouper de manière cohérente les institutions responsables des services municipaux et celles des soins de santé et de l'enseignement. Ils souhaitent également adopter leurs propres lois en matière de protection de l'environnement. Dans le Nord-Ouest du Canada, par exemple, les représentants des communautés inuvialuites ont réussi à négocier une entente leur accordant

une certaine autonomie décisionnelle, plus particulièrement en ce qui concerne la chasse et la pêche, le développement économique, la sauvegarde de l'environnement et certains droits sur un territoire de près de 100 000 km². Le gouvernement du Nunavut, quant à lui, dispose depuis 1999 de pouvoirs semblables à ceux des autres territoires du Canada, dont une assemblée législative, un cabinet et un tribunal territorial. Les Inuit du Nunatsiavut ont signé, en 2005, une entente de principe avec le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve leur permettant de devenir propriétaires et gestionnaires de 6 % du Labrador, et d'avoir droit à certaines redevances sur les activités minières, à l'instar des communautés inuvialuites.

L'art des Inuit du Nunavik

LOUIS GAGNON

En 1989, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien entreprend de répartir sa collection d'art inuit entre deux grands musées d'État de la région d'Ottawa et l'Institut culturel Avataq, ce dernier agissant au nom des Nunavimmiuts, les Inuit du Nunavik.

Conformément à cette entente historique, le gouvernement fédéral reconnaissait dès lors le caractère significatif et l'importance du patrimoine tangible pour les Inuit. Au moment du partage des collections entre les trois institutions, Avataq privilégie la représentation équilibrée des quatorze communautés du Nunavik, tout en se souciant des valeurs historiques, culturelles et esthétiques des œuvres, ainsi que de la contribution de chaque artiste envers sa propre collectivité. Le gouvernement du Canada confie donc à Avataq la conservation, la gestion et le développement autonome de ces collections qui témoignent des patrimoines artistique et culturel des Inuit du Nunavik. Ce transfert est à l'origine de la Collection d'art inuit du Nunavik qui, sous la garde d'Avataq, n'a cessé de se développer par de nouvelles acquisitions chaque année.

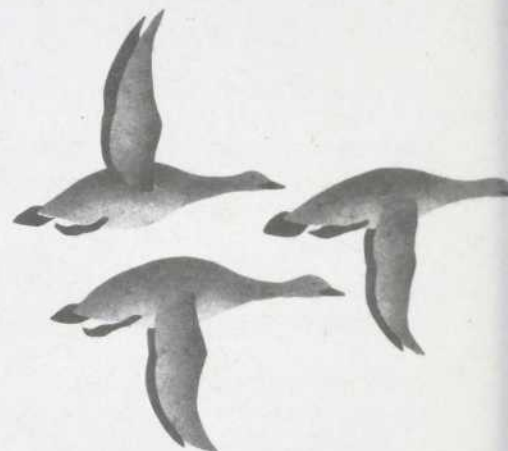
Cette collection éveille les consciences et la confiance dans les formes passées et présentes de la culture des Nunavimmiuts. Elle permet de renégocier une partie du discours identitaire en ouvrant des perspectives stimulantes quant aux visions d'avenir qui se forment dans le Nunavik d'aujourd'hui. Ainsi, en donnant accès à ces œuvres et aux objets de culture matérielle qui for-

L'auteur est
conservateur à l'Institut
culturel Avataq
<www.avataq.qc.ca>

ᐱᐅᐅᐅ ᐅᐅ

(Victoria Grey),
Kuujuaq (Nunavik),
*Eiders se dirigeant
vers les îles, 2001,*
estampe

Des organismes locaux sont aussi engagés dans la préservation du mode de vie inuit. Créé en 1971, Tapiriit Kanatami a pour mandat de faire reconnaître les besoins et les aspirations des Inuit, particulièrement en ce qui a trait à la préservation et à la transmission de leur identité, de leur culture, de leurs langues et de leurs façons de vivre. Les propos de Mary Simon, présidente de l'organisme, peuvent certainement nous éclairer sur le rôle que le Canada doit jouer : selon elle, c'est en supportant les dirigeants inuits dans leur lutte contre la pauvreté et pour préserver leur mode de vie que le Canada répond à ses obligations envers ces communautés – obligations qui sont d'ailleurs enchâssées dans la Constitution. La signature de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007 par une majorité de 143 États excluant le Canada, est également un geste majeur que les Inuit attendent du Canada. ●



ment la Collection d'art inuit – plus de 1500 artefacts –, c'est enfin l'occasion pour de nombreux Nunavimmiuts d'apprécier, sinon de redécouvrir, l'ingéniosité tout autant que les savoir-faire et les savoir-être qui caractérisent leur culture dite traditionnelle. Contempler ces œuvres constitue une manière concrète de renouer avec des créateurs talentueux qui furent non seulement à l'origine de l'art inuit contemporain, mais aussi des artistes prolifiques et visionnaires. Inspirés par le Nunavik, ils ont décrit leurs coutumes, leur territoire jusqu'à faire connaître, au-delà de nos frontières, l'existence même de leur environnement nordique.

Grâce aux œuvres choisies qui illustrent le présent dossier, des Nunavimmiuts partagent leur propre vision du Nunavik et la riche culture qui l'anime. Voici quelques pistes pour s'en imprégner autrement :

ANNIE PATSAURAALUK (ALAASUAQ) AMAAMATTUAK

Cette artiste a recours au rabattement des perspectives pour des œuvres exécutées au pochoir. Elle a une sensibilité particulière pour les effets de texture.

VICTORIA GREY

Inspirée par la faune et la nature, cette artiste recherche des formes simples et élégantes aux teintes rares. Souvent, la répétition d'un motif joue un rôle pictural stratégique pour insuffler du mouvement à ses scènes picturales.

MAGGIE SAPIINA KIATAINAQ

Lyrisme et poésie font bon ménage avec la nostalgie. Maggie se remémore des paysages ou des souvenirs d'enfance. Elle en énumère les diverses composantes qui se

fondent en des visions aux perspectives plongeantes, toujours observées à distance. C'est comme si l'évanescence servait à évoquer ce passé pourtant si récent.

JUSI SIVUARAPIK

Le sens de l'observation et la minutie sont les traits dominants chez cet artiste qui crée des œuvres d'un style naturaliste. Il décrit avec force de détails l'environnement naturel et culturel qui l'habite. Parfois, ses dessins et estampes abandonnent momentanément le réalisme pour mieux révéler un effet de texture singulier.

SARAH JOE TALIRUNNLIK

Cette artiste travaille en aplat. Les formes solides se juxtaposent, se superposent ou s'imbriquent les unes aux autres pour former des scènes courantes en apparence simples, mais toujours vivantes!

LUCASSIE KUUNILUUSI TUKALAK

Lucassie nous a habitués à des œuvres narratives inspirées de mythes ou de contes inuits combinant librement textes et images. Dans le procédé consistant à utiliser le pourtour irrégulier de la matrice, on perçoit les vestiges des premières estampes de Puvirnituq.

ALACIE AULLAQ (UQAITTUQ) TULLAUGAQ

L'œuvre choisie est une gravure sur pierre aux teintes multiples. Elle comporte d'innombrables dégradés fort élaborés. Suivant le principe d'une mosaïque, les éléments figurés s'entassent et densifient l'impression d'être à l'intérieur de la forme fermée de l'iglou, comme si les Inuit partageaient leur abri de neige avec les animaux.

Relations

Pour qui veut une société juste

SONDAGE 2009

Participez et courez la chance de gagner un prix!

Chers amis lecteurs et lectrices,

En 2011, *Relations* célébrera ses 70 ans! En prévision de cet anniversaire, le moment nous paraît tout indiqué pour prendre le pouls de notre lectorat. Que vous connaissiez la revue depuis longtemps ou depuis peu, votre opinion est précieuse pour nous aider à maintenir la qualité et accroître le rayonnement de *Relations*, en plus d'envisager notre prochaine décennie d'existence! Pour nous aider, nous apprécierions vivement que vous preniez quelques minutes pour répondre à ce **court sondage**.

En participant, vous **courez la chance de gagner l'un des dix prix** que nous ferons tirer le 25 janvier 2010 : des **œuvres d'artistes et écrivains qui contribuent à la revue tels José Acquelin, Bernard Émond, Élise Turcotte et Lino**.

Tentez votre chance! **Merci de nous retourner sans tarder le sondage dans l'enveloppe pré-affranchie ci-jointe avant le 1^{er} janvier 2010.**

Soyez assuré que les renseignements fournis demeureront confidentiels.

Recevez mes meilleures salutations,

Jean-Claude Ravet
Rédacteur en chef

SONDAGE 2009

1. Pour participer au concours, veuillez svp vous identifier.

Ne pas remplir si vous souhaitez que vos réponses demeurent anonymes.

NOM _____ PRÉNOM _____

ORGANISME _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

TÉL.: _____ COURRIEL*: _____

* En inscrivant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir l'annonce de nos parutions par courriel (8 par an). Vous pourrez ainsi la transmettre facilement à vos amis et contribuer à nous faire connaître.

☐ Cocher ici si vous ne voulez pas recevoir nos messages électroniques.

2. Vous achetez la revue en kiosques et librairies?

- ☐ Oui
☐ Non

3. Vous êtes abonné à titre :

- ☐ Individuel
☐ Bibliothèque
☐ Organisme

4. Vous êtes :

- ☐ Un homme ☐ Une femme

5. Votre groupe d'âge :

- ☐ De 18 à 30 ans
☐ De 30 à 45 ans
☐ De 45 à 65 ans
☐ Plus de 65 ans

6. Lieu de naissance :

- ☐ Au Québec
☐ Ailleurs au Canada
☐ À l'étranger

Lieu de résidence _____

7. Niveau d'étude complété :

- ☐ Collégial
☐ Baccalauréat
☐ Maîtrise
☐ Doctorat
☐ Autre _____

8. Votre milieu de travail :

- ☐ Études
☐ L'enseignement, la recherche
☐ Une profession libérale
☐ Le milieu communautaire, associatif
☐ Le milieu religieux
☐ La vente et les services
☐ Les communications
☐ Autre _____
☐ Retraite

9. Votre religion :

- ☐ Croyant
☐ Catholique
☐ Autre _____
☐ Non-croyant
☐ Ne désire pas répondre

10. Votre échelle de revenus :

- ☐ Moins de 25 000 \$
☐ De 25 000 à 50 000 \$
☐ De 35 000 à 50 000 \$
☐ De 50 000 à 75 000 \$
☐ Plus de 75 000 \$
☐ Ne désire pas répondre

11. Vous connaissez *Relations* depuis :

- ☐ Moins d'un an
- ☐ De 2 à 10 ans
- ☐ Plus de 10 ans

12. Comment avez-vous connu la revue :

- ☐ Par un ami, la famille
- ☐ Abonnement-cadeau
- ☐ Publicité
- ☐ En kiosques et librairies
- ☐ Lors d'un événement

13. Dans la revue, vous appréciez surtout

(indiquez vos 4 préférences au moins) :

- ☐ Éditorial
- ☐ Actualités
- ☐ Horizons
- ☐ Dossier thématique
- ☐ Ailleurs
- ☐ Controverse
- ☐ Regard
- ☐ En bref
- ☐ Carnet de Bernard Émond
- ☐ Chronique littéraire
- ☐ Multimédia
- ☐ Livres
- ☐ Artiste invité

14. Vous avez un commentaire, une suggestion à nous faire concernant le contenu?

15. Une fois terminés, vous :

- ☐ Conservez vos numéros
 - ☐ moins d'un an ☐ plus d'un an
- ☐ Recyclez les copies
- ☐ Les donnez à un ami ou un organisme

16. Vous suggérez à d'autres la lecture d'un article :

- ☐ Toujours
- ☐ Souvent
- ☐ Parfois
- ☐ Jamais

17. Vous remarquez les publicités dans le magazine :

- ☐ Toujours
- ☐ Souvent
- ☐ Parfois
- ☐ Jamais

18. Combien d'heures consacrez-vous à la lecture de livres et de revues par semaine?

- ☐ Moins de 5 heures
- ☐ De 5 à 10 heures
- ☐ Plus de 10 heures

19. Quelle somme consacrez-vous par mois à l'achat de livres?

- ☐ Moins de 20 \$
- ☐ de 20 à 40 \$
- ☐ Plus de 50 \$

20. Quelle somme consacrez-vous par mois à l'achat de revues?

- ☐ Moins de 20 \$
- ☐ De 20 à 40 \$
- ☐ Plus de 50 \$

21. Quelles autres revues appréciez-vous le plus?

22. Les deux sources d'information que vous consultez le plus souvent :

- ☐ Les grands médias écrits
- ☐ Les grands médias électroniques (radio, télé)
- ☐ Les sites Internet (Cyberpresse, Canoë, etc.)
- ☐ Les médias alternatifs
- ☐ Les blogues
- ☐ Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.)

23. Vous lisez principalement (un choix seulement) :

- ☐ *La Presse* ☐ *Le Devoir*
- Autre

- ☐ en semaine ☐ fin de semaine
- ☐ copie papier ☐ sur le web

24. Vous écoutez principalement :

- ☐ Première chaîne de Radio-Canada
 - ☐ Espace musique
 - ☐ Radio Ville-Marie
 - ☐ Radios communautaires (CIBL, CKUT, etc.),
spécifier _____
 - ☐ Radios commerciales,
spécifier _____
 - ☐ Radios Internet,
spécifier _____
 - ☐ Autre, spécifier _____
-

25. Seriez-vous intéressé par un abonnement électronique payant (format PDF) à *Relations*?

- ☐ Oui
 - ☐ Non
-

26. Le préféreriez-vous à la version imprimée?

- ☐ Oui
 - ☐ Non
-

27. Consultez-vous le site Internet de *Relations*?

- ☐ Oui
 - ☐ Non
-

28. Est-ce que vous seriez intéressé à un site Internet proposant des compléments aux articles (texte, audio ou vidéo)?

- ☐ Oui
 - ☐ Non
 - ☐ Peut-être
-

29. Aimeriez-vous pouvoir réagir aux articles et échanger sur la revue

- ☐ Sur notre site Internet :
 - ☐ blogue (centré sur un auteur)
 - ☐ forum des lecteurs (centré sur un thème)
 - ☐ Par des activités :
 - ☐ club de lecture
 - ☐ rencontres avec des auteurs
 - ☐ conférences, tables rondes
 - ☐ Cela ne m'intéresse pas
-

30. Aimeriez-vous pouvoir vous abonner en ligne (transaction sécurisée)?

- ☐ Oui
 - ☐ Non
-

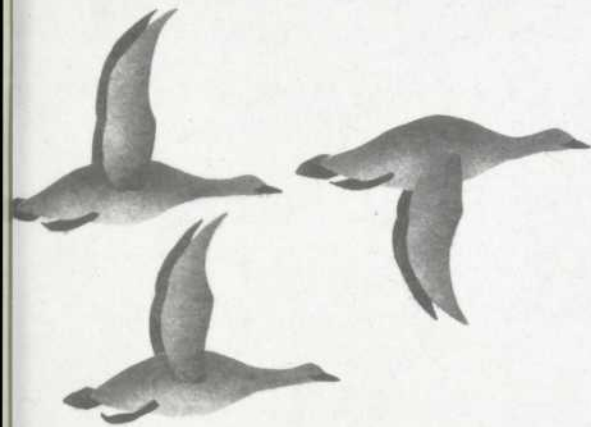
31. Aimeriez-vous contribuer davantage au rayonnement de *Relations* (si oui, assurez-vous de vous identifier à la question 1) :

- ☐ En aidant à tenir un kiosque lors d'événements (congrès, soirées, forums, etc.)
 - ☐ Par la publicité, l'échange de visibilité, mon organisme pourrait contribuer
-

32. Vos autres commentaires sont bienvenus :

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION!

Vers la militarisation des régions arctiques?



Jusqu'à présent, la réalisation de la *Stratégie pour le Nord* du gouvernement canadien repose, en grande partie, sur les seules épaules des militaires qui reçoivent l'essentiel des ressources.

STÉPHANE ROUSSEL

S'il est une sphère d'activité du gouvernement fédéral qui capte facilement l'attention des citoyens et attire la sympathie de la population, c'est celle de la protection des régions arctiques. Les médias rappellent régulièrement l'existence de plusieurs litiges

Cette idée insatiablement répétée de « défense de la souveraineté du Canada » est pour le moins montée en épingle.

territoriaux : le différend sur l'île de Hans et celui sur une portion de la mer de Lincoln opposent le Canada au Danemark, tandis qu'un troisième, qui concerne le prolongement de la frontière entre l'Alaska et le Yukon en mer de Beaufort, relève des relations canado-américaines. À ces litiges s'ajoute celui qui porte sur le statut juridique du Passage du Nord-Ouest, que le Canada con-

sidère comme faisant partie de ses eaux intérieures – tandis que les États-Unis le qualifient de « détroit international ».

Or, cette idée insatiablement répétée de « défense de la souveraineté du Canada » est pour le moins montée en épingle. Les deux conflits opposant le Canada au Danemark sont parfaitement insignifiants : l'île de Hans mesure à peine 1,3 km² et est dépourvue de toute richesse ou valeur stratégique. La zone litigieuse en mer de Lincoln,

quant à elle, ne couvre que 60 milles nautiques carrés. En ce qui concerne le conflit en mer de Beaufort et le différend au sujet du Passage du Nord-Ouest, rien n'indique que le Canada et les États-Unis ne sauront trouver un *modus vivendi* sur cette question, comme ils l'ont fait dans tous les cas semblables dans le passé. En fait, la souveraineté doit ici être comprise comme la capacité du gouvernement à faire tout simplement respecter ses lois sur l'ensemble de son territoire.

Même si la région arctique ne devient pas une zone de conflits entre les États circumpolaires – ni une immense réserve de ressources convoitées par ces derniers (voir l'article de F. Lasserre, p. 12) –, il n'en demeure pas moins qu'elle se transforme profondément sous l'effet des changements climatiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux devront y assumer une présence plus importante, ne serait-ce que pour encourager la recherche scientifique, aider les communautés isolées à s'adapter à un environnement qui change et assister les personnes en détresse. Il convient de se demander si la voie suivie par Ottawa est adéquate.

LA STRATÉGIE POUR LE NORD

Ce n'est qu'en 2004 que le Canada commence réellement à réaffirmer sa présence dans le Grand Nord, sous le gouvernement libéral de Paul Martin. Cet intérêt se manifeste d'abord à l'occasion du discours du trône, en octobre 2004, et par la publication de sa *Stratégie pour le Nord* en décembre de la même année. Le livret consacré à la défense – qui fait partie de l'*Énoncé de politique internationale du Canada* publié en avril 2005 – donne le ton de l'approche canadienne quant aux questions de sécurité dans le Nord et dresse un portrait inquiétant de la situation : « Les besoins en matière de souveraineté et de sécurité auxquels doivent répondre les Forces canadiennes pourraient s'intensifier avec l'accroissement de l'activité dans le Grand Nord [...]. Il faudra, par exemple, intensifier les activités de surveillance et de contrôle, de même que les opérations de recherche et sauvetage. Des adversaires pourraient être tentés de profiter de nouvelles occasions s'offrant à eux si nous négligeons de nous préparer à composer avec des menaces asymétriques partout dans le Nord. » (p. 19)

Bien que le gouvernement Martin ait prévu d'injecter des sommes substantielles dans les budgets de 2004 et 2005, il faut attendre l'arrivée du gouvernement Harper pour que des initiatives soient entreprises sur le terrain. Celles-ci se multiplient à partir de 2006 et les Forces canadiennes en sont, en termes de ressources allouées, les principales bénéficiaires. Au niveau matériel d'abord, le gouvernement annonce la construction de six à huit na-

L'auteur est professeur au Département de science politique de l'UQAM et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes

1. Gouvernement du Canada, *Stratégie pour le Nord du Canada : Notre Nord, notre patrimoine, notre avenir*, Ottawa, juillet 2009.

vires de patrouille extracôtiers pour la Marine canadienne, puis d'un nouveau brise-glace pour la Garde côtière, tandis que l'aviation se voit octroyer des hélicoptères lourds et de nouveaux avions de patrouille maritime. Ottawa entend aussi construire un centre d'entraînement et des infrastructures portuaires. Sur le plan des ressources humaines, les effectifs des Rangers devraient atteindre 5000 membres. Quatre régiments de réserve sont appelés à constituer des groupes d'intervention aptes à se déployer dans le Grand Nord. Des exercices militaires sont désormais tenus régulièrement dans la région, au rythme de trois par année.

En juillet 2009, le gouvernement Harper a publié sa propre *Stratégie pour le Nord*¹, qui établit quatre priorités en la matière : l'exercice de la souveraineté, la promotion du développement social et économique, la protection du patrimoine naturel ainsi que l'amélioration de la gouvernance et le transfert des responsabilités. À première vue, il s'agit d'une approche équilibrée qui comporte des dimensions militaires et diplomatiques, mais aussi sociales, culturelles et économiques. Toutefois, il est préoccupant de constater que c'est sur les seules épaules des militaires que reposent la plupart des tâches à effectuer et que ce sont eux qui reçoivent l'essentiel des ressources.

EN MARGE DE LA MILITARISATION

En effet, la nette prédominance de la mobilisation des ressources militaires contraste avec le peu de moyens civils mis en œuvre.

Parmi les acteurs qui pourraient et devront être mobilisés figurent, au premier rang, les communautés locales.

Sur le plan rhétorique, le gouvernement canadien a montré une bonne volonté, mais dans les faits, il reste beaucoup à faire. Ottawa doit éviter de céder à la tentation d'instrumentaliser les voix autochtones et prendre bonne note de leurs priorités – qui diffèrent bien souvent de celles des communautés plus au Sud. Le processus de dévolution en cours

La nette prédominance de la mobilisation des ressources militaires contraste avec le peu de moyens civils mis en œuvre.

depuis quelques années (notamment la création du Nunavut), combiné aux objectifs annoncés dans la *Stratégie pour le Nord*, sont des pas importants, mais qui ne prendront leurs sens que s'ils donnent réellement lieu à une révision de l'attitude du gouvernement fédéral. ●

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

LIVRES

- ARIMA, Eugene et NUNGAK, Zebedee (dir.), *Légendes inuit : Povungnituk*, Ottawa, Musée canadien des civilisations, 1988.
CHARTIER, Daniel (dir.), *Le(s) Nord(s) imaginaire(s)*, Montréal, Imaginaire Nord, 2008.
DUHAIME, Gérard (dir.), *Le Nord. Habitants et mutations*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001.
THIBAUT, Martin, *De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik*, Presses de l'Université Laval, 2003.

REVUES

- Actes du colloque « Changements climatiques et ouverture de l'Arctique : quels impacts stratégiques pour le Canada? », Université Laval, novembre 2006.
CONNOR-LAJAMBE, Hélène, « Faire face au changement climatique en passant de l'âge du pétrole à l'âge de raison », *Vertigo*, vol. 1, n° 2, septembre 2000.
Courrier international, « L'Arctique, l'autre guerre froide », n° 935, 2 octobre 2008.
Cultures et conflits, « Approche critique de la sécurité. Une perspective canadienne », n° 54, été 2004.
DUHAIME, Gérard et GODMAIRE, Anne, « Les modèles de développement du Nord. Analyse exploratoire au Québec isolé », *Recherche sociographiques*, vol. 42, n° 2, 2002.
LASSERRE, Frédéric et ROUSSEL, Stéphane, « Souveraineté, sécurité et identité : le Canada face aux défis causés par le changement climatique dans l'Arctique », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 36, automne 2007.

- Liberté*, « Nord, création et utopie », vol. 45, n° 262, novembre 2003.
KOPP, Dominique, « Début de guerre froide sur la banquise », *Le Monde diplomatique*, septembre 2007.
McKenzie, G., « Vers un Nunavik autonome », *Relations*, n° 667, mars 2001.

FILMS

- Atanarjuat : La légende de l'homme rapide* de Zacharias Kunik, Québec, 2000.
Black Wave. L'héritage de l'Exxon Valdez de Robert Cornellier, Québec, 2008.
Ce qu'il faut pour vivre de Benoît Pilon, Québec, 2008.
Debout sur leur terre de Maurice Bulbulian, Québec, 1983.
Mission Arctique, collection de cinq documentaires réalisés par Jean Lemire, Thierry Piantanida, Alain Belhumeur, Caroline Underwood, Carlos Ferrand, Patricio Henriquez, Québec, 2003.
Terres arctiques (série de dix épisodes) de Ole Gjerstad et Vic Pelletier, Québec, 2007.

SITES

- <www.pauktuutit.ca> : Association des femmes inuites du Canada
<www.inuitcircumpolar.com> : Conférence circumpolaire inuite
<www.arctic-council.org> : Conseil arctique
<www.pembina.org> : Institut Pembina
<www.itk.ca> : Inuit Tapiriit Kanatami, organisme porte-parole des Inuits du Canada
<www.avataq.qc.ca> : Organisme culturel des Inuit du Nunavik
<www.arcticpeoples.org> : Peuples indigènes du Conseil arctique
<www.arcticnet.ulaval.ca>

Prochain numéro

Le numéro de janvier-février de la revue *Relations* sera disponible en kiosques et en librairies le 28 décembre. Pensez à le réserver. Il comprendra notamment :

- un dossier sur **la beauté du monde**.

La compréhension de l'état du monde – ses systèmes dominants, crises, guerres et dérives – est au cœur de notre travail de réflexion. Mais notre lutte pour une société plus juste est intrinsèquement liée à une quête fondamentale de beauté qui nous met aussi en mouvement, une beauté que nous voyons nichée dans la culture comme dans la nature, dans l'expérience de la vie elle-même, de la civilisation, de la solidarité humaine et de la liberté qui émancipe chaque être humain. Dans ce numéro, plusieurs artistes et penseurs scruteront pour nous ce thème offert comme une inspiration, un souffle vivifiant qui nous portera pour amorcer une nouvelle année.



Osire Glacier,
Parc provincial
algonquin

- une controverse sur l'humour au Québec;
- une réflexion sur la Guadeloupe et les départements et régions d'outre-mer français;
- le carnet signé par le cinéaste Bernard Émond;
- la chronique littéraire d'Élise Turcotte;
- les œuvres de notre artiste invitée, Osire Glacier.

Recevez par courriel, peu avant sa parution, le sommaire détaillé du numéro en vous inscrivant à la liste d'envoi. Pour ce faire, inscrivez votre adresse au lieu indiqué sur la page d'accueil de notre site Internet : www.revuerelations.qc.ca

SOIRÉES Relations

Célébrons la beauté du monde

Dans la foulée du dossier « La beauté du monde » (n° 738, janvier 2010), vous êtes conviés à une soirée artistique.

Parmi les artistes qui ont généreusement accepté d'y prendre part, on retrouve : José Acquelin, Marc Chabot, Ying Chen, Bernard Émond, Hélène Monette, Pascale Quiviger, Marie-Claude Rodrigue, Élise Turcotte, Claude Vaillancourt et Alejandro Venegas (du groupe Intakto).

Cet événement aura lieu

le lundi 25 janvier à 19 h
à la Maison Bellarmin,
25, rue Jarry Ouest, Montréal
(métro Jarry ou de Castelnau)

Contribution suggérée : 10 \$

Pour plus de renseignements, consulter : www.cjf.qc.ca/soirees_relations

Merci de confirmer votre présence à Christiane Le Guen : 514-387-2541, poste 234



L'autonomie alimentaire menacée en Indonésie

L'arrivée massive des grandes compagnies de vente au détail entraîne d'importantes transformations dans le domaine de l'alimentation. Les vendeurs traditionnels, les fermiers et leurs familles en sont les premières victimes.

MARIE-SOPHIE VILLENEUVE

L'auteure est consultante indépendante en droits économiques, sociaux et culturels auprès de groupes locaux en Indonésie

L'Asie représente le plus gros marché de consommateurs du monde, avec une classe moyenne estimée à un milliard de personnes. Aussi, les grandes compagnies de vente au détail ont-elles commencé à s'y installer massivement. Dans le domaine de l'alimentation, le phénomène est en train de déstructurer l'agriculture familiale, les chaînes d'approvisionnement et les modes de consommation de ces peuples qui, de plus en plus, délaissent leurs marchés traditionnels pour les grandes surfaces dites modernes. Les tenants du néolibéralisme économique parlent de modernisation et de croissance économique. Les vendeurs traditionnels, les fermiers et leurs familles, eux, voient leur niveau de vie se détériorer radicalement.

En Indonésie, l'agriculture, la pêche et le commerce de détail constituent les principales activités économiques d'une population estimée à près de 240 millions d'habitants. Il y existe quelque 13 000 marchés traditionnels – propriétés des autorités publiques locales – qui fournissent de la nourriture, des vêtements et des articles de maison depuis

des dizaines, voire des centaines d'années.

LA CRISE DES MARCHÉS TRADITIONNELS

L'histoire de l'expansion des supermarchés en Indonésie commence en 1998, alors que le gouvernement ouvre les frontières de l'économie nationale aux investissements directs étrangers. L'arrivée massive des compagnies étrangères s'est accompagnée d'une expansion rapide des entreprises nationales. Si le pays comptait quelques douzaines de supermarchés avant 1998, on en dénombre plus de 1300 aujourd'hui. Dans la capitale, le développement des grandes surfaces est hallucinant : Jakarta compte maintenant plus de 75 centres commerciaux !

Actuellement, la course pour consolider sa place sur le marché indonésien bat son plein et les acquisitions et fusions se succèdent rapidement. La multinationale française Carrefour – qui fut la première à implanter le concept d'hypermarché au pays – tient depuis peu le haut du pavé.

Spécialisés dans l'alimentation et les articles de cuisine, les hypermarchés font plus de 8000 m² et offrent non seulement l'épicerie, mais des milliers d'autres items tels que l'électronique, les cosmétiques, les vêtements, des meubles, etc. Indéniablement, ces compagnies s'approprient le marché de l'alimentation au détriment des vendeurs traditionnels. Entre 2000 et 2004, la part des marchés traditionnels est passée de 78 % à 70 %, pendant que celle des marchés modernes grimpait de 22 % à 30 % pour la même période.

Un sondage mené en 2007 dans des marchés traditionnels de Jakarta et Bandung (dans le cadre d'une étude de la Banque mondiale) révèle que les vendeurs ont vu leurs profits baisser de 20 % par année, en moyenne, depuis 2003. On estime que le nombre de clients aurait diminué de 40 % à 50 %. Le *Jakarta Post* du 13 avril 2005 présentait des témoignages de vendeurs ayant vu leurs gains diminuer de 75 000 rupiahs/jour à 35 000 rupiahs (environ 3,85 \$ canadiens). Seulement au cours des deux dernières années, 29 marchés traditionnels ont fermé leurs portes dans la capitale. Et de nombreux autres ont connu une désertion importante de leurs vendeurs, forcés d'abandonner les affaires faute de revenus suffisants.

Aussi, malgré certains prix spéciaux, les aliments frais demeurent généralement moins dispendieux dans les marchés traditionnels. La rapide disparition de ceux-ci se fait donc également au détriment des personnes n'ayant pas les moyens de faire leur épicerie dans les grandes chaînes. Les marchés traditionnels offrent en plus une intimité, un contact humain, une possibilité de négocier et de s'entraider que l'on ne retrouve pas dans les centres commerciaux.

Enfin, les risques d'appauvrissement sont énormes pour les agriculteurs indonésiens, dont 85 % dépendent des vendeurs traditionnels pour mettre leurs produits à la disposition du public. Les supermarchés importent en effet 60 % des produits offerts sur leurs tablettes, contre 3 % seulement dans le cas des marchés traditionnels.

DE LA RHÉTORIQUE NÉOLIBÉRALE

Plusieurs vendeurs ont revendiqué des mesures de protection auprès du





gouvernement. Au début de 2005, l'Association of Indonesian Traditional Market Traders a mené diverses actions pour exiger, entre autres, l'application de règles de zonage permettant d'éviter l'ouverture d'un supermarché à proximité d'un marché traditionnel. Un décret présidentiel allant dans ce sens a été adopté en août 2007, mais les autorités le font peu respecter. En fait, de telles règles de zonage existaient déjà dans plusieurs municipalités qui n'ont pas hésité à violer leur propre règlement. À Jakarta comme à Bandung, les autorités ont autorisé toutes les grandes chaînes qui le désiraient à s'installer près des marchés traditionnels. En août 2008, une manifestation au Blok M – un quartier de Jakarta – se déroulait en opposition à l'ouverture récente d'un hypermarché Carrefour près d'un marché traditionnel.

Le gouvernement indonésien refuse ainsi d'intervenir concrètement pour protéger les millions de vendeurs et d'agriculteurs contre la compétition féroce des supermarchés. Les autorités préfèrent écouter la rhétorique des économistes de la Banque mondiale, qui soutiennent que l'expansion des supermarchés n'est pas responsable de la crise des marchés traditionnels en Indonésie (voir «*Impact of Supermarkets on Traditional Markets and Retailers in Indonesia's Urban Centers*», rapport de recherche du SMERU, août 2007). Les chercheurs de la Banque argumentent au contraire, par une contorsion intellectuelle d'une honnêteté douteuse, que le problème réside dans le manque de compétitivité des marchés traditionnels. Ils attirent l'attention sur la nécessité de réformer leur gestion, de rénover les infrastructures et, surtout, de réguler les vendeurs de rue, présentés comme le principal facteur de compétition des marchés traditionnels. Mais le sondage mené auprès des vendeurs traditionnels démontre justement qu'ils sont nombreux, à la suite de la baisse de leurs revenus, à avoir abandonné leurs kiosques pour aller vendre dans la rue...

Au-delà de la rhétorique, cette stratégie basée sur la compétitivité ne semble pas du tout régler le problème, comme en fait foi un article du *Jakarta Post* du 20 novembre 2008, intitulé «*Newlook for old markets: Clean, shiny – and empty*». On y apprend l'histoire des marchés dans la zone sud de Jakarta, notamment le *Cipete Market*, rénové en 2005. Il est maintenant propre, confortable, hygiénique, bref supposément compétitif, mais les clients le désertent toujours. Il est entouré de deux supermarchés.

La rénovation des marchés traditionnels ne se fait donc pas dans le respect des droits des vendeurs et des vendeuses. Dans la capitale, où le Bureau de gestion des marchés traditionnels (*PD Pasar Jaya*) a entrepris, avec l'aide du gouvernement, de rénover les marchés, les vendeurs sont non seulement exclus des processus décisionnels, mais ils ont également vu le coût de location de leurs kiosques augmenter considérablement (souvent 50% de plus). De nombreux vendeurs ont ainsi perdu leurs kiosques après la modernisation du marché. Et ceux qui ont tenté d'arriver à une entente avec le Bureau, comme dans le cas du marché de *Koja Baru* à Jakarta Nord, se sont vus ignorés et expulsés par la police afin que les autorités puissent procéder aux constructions.

UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS

L'expansion des supermarchés et la disparition des marchés traditionnels annoncent des lendemains sombres pour l'Indonésie. En effet, le phénomène s'inscrit plus largement dans une politique commerciale conseillée par la Banque mondiale et résolument tournée vers l'importation et l'exportation à grande échelle. Cela est en train de détruire le tissu agricole indonésien – basé sur l'exploitation familiale – et de saboter complètement l'autonomie alimentaire du pays. La hausse fara-

mineuse des importations d'aliments s'accompagne d'une hausse non moins importante des exportations de ce que l'Indonésie produit de meilleur, dont le café et le riz. Avec pour résultat que le pays est désormais ridiculement dépendant des marchés alimentaires mondiaux pour s'approvisionner, notamment en riz, et donc soumis à ces aléas. L'archipel s'est ainsi retrouvé



touché de plein fouet par la crise alimentaire.

Les supermarchés et les firmes agro-alimentaires contrôlant les flux d'importation et d'exportation des produits agricoles et des aliments engrangent des profits faramineux en Indonésie, alors que la population est économiquement et socialement plus vulnérable que jamais.

Depuis la démocratisation du pays en 1998, l'Indonésie a ratifié bon nombre de traités internationaux de droits humains, dont le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Celui-ci prévoit une série d'obligations pour l'État qui doit protéger ces droits contre leur violation par un tiers et voir à leur pleine réalisation, en commençant par les populations plus pauvres et vulnérables. Cela est d'autant plus essentiel en temps de crise économique. Clairement, le gouvernement indonésien et la Banque mondiale ne le comprennent pas. La «*modernisation*» du marché de l'alimentation en Indonésie se fait sur fond de déstructurations qui menacent les droits des fermiers, des villageois, des vendeurs traditionnels et de leurs familles. ●

Marché traditionnel d'Enrekang, en Sulawesi.
Photos: Marie-Sophie Villeneuve



La loi naturelle : un concept valable?

Ce concept peut encore correspondre à une certaine sensibilité morale actuelle.

CHANTAL BEAUVAIS

L'auteure, philosophe, est rectrice de l'Université Saint-Paul à Ottawa

La théorie de la loi naturelle, hautement contestée sinon détestée, résulte d'un métissage sophistiqué entre la métaphysique grecque et la théologie de la création. Il importe de bien comprendre les notions avant de les critiquer. Trop souvent, nous rejetons une version édulcorée ou une interprétation trop étroite de cette théorie.

LA MÉTAPHYSIQUE

La « nature » (*ousia*) renvoie à ce qui fait le propre d'un être, par opposition à ce qui lui est accidentel. Chez Aristote, cette nature détermine de manière essentielle le développement d'un être humain du début jusqu'à la fin de sa vie. L'enfant porte en lui la promesse de l'adulte qu'il sera, moyennant le concours d'un écosystème proprement humain (conditions sociales, politiques, culturelles, biologiques, génétiques, climatiques, etc.). La notion de nature évoque à la fois ce qui est et ce qui devrait idéalement être. Pour les Grecs, l'idéal consiste en l'existence vertueuse.

La notion de « loi » (*nomos*) renvoie à des normes qui seraient immanentes à la nature et pourraient être inférées par un être raisonnable. Cette idée est attribuable notamment aux penseurs grecs pour qui le cosmos est organisé de manière harmonieuse selon des lois immuables auxquelles l'être humain ne peut que se soumettre pour son propre bien. Le monde est un théâtre où se joue une pièce écrite par les

dieux. Le rôle de l'humain consiste à jouer le script qui lui est confié. En outre, le mot *loi* évoque également des prescriptions sanctionnées par une autorité – les dix commandements, par exemple.

LA THÉOLOGIE

Pour sa part, la foi chrétienne propose une théologie de la création : le monde est créé par Dieu. Cette création n'est pas seulement vue comme un simple fait accompli, mais aussi comme un processus continu de relations entre le monde créé et son créateur – de sorte que ce dernier s'exprime dans sa création et y manifeste sa volonté. L'être humain, lui-même créé, fait partie de cette création et est donc lui aussi une manifestation de la raison divine éternelle. Son agir doit se déployer dans le sens de sa nature et dans le sens de son appartenance à l'ordre de la création. Sa pleine réalisation en dépend. La liberté de l'être humain n'est donc pas absolue, mais relative à son statut d'être créé. La notion de création, telle que conçue par cette théologie catholique, vient donc enrichir la notion d'écosystème proprement humain évoquée ci-dessus. Et pour les chrétiens, l'idéal à atteindre porte un nom : Jésus le Christ.

LES DIFFICULTÉS

On ne peut nier que l'architecture conceptuelle entourant l'idée de loi naturelle est dépassée à bien des points de vue. En outre, son traitement de la liberté humaine déçoit les attentes de la culture contemporaine

axée sur l'autonomie du sujet. De plus, elle ne semble souvent pas tenir compte – du moins explicitement – de la possibilité d'une évolution de la nature.

Cela dit, cette théorie possède certains mérites qui valent la peine qu'on s'y intéresse. La loi naturelle nous rappelle que l'éthique ne peut être ramenée au seul critère des subjectivités. Il n'est pas vrai que toutes les approches sont égales en valeur. L'authenticité éthique (être cohérent avec soi-même) n'est pas une condition suffisante pour assurer la moralité d'une action. Il y a une norme qui dépasse et précède le sujet éthique. L'être humain est habité par une visée éthique qui l'appelle à mieux être et à mieux faire. Cette visée nous permet de savoir ce qui permet de mieux promouvoir l'humanité des personnes en telle ou telle circonstance : cela n'est pas au-dessus de nos forces en tant qu'êtres raisonnables.

À l'heure où la société est confrontée à des défis majeurs, dont certains mettent en péril la notion même d'humanité, la théorie de la loi naturelle suggère qu'une éthique ne peut s'élaborer sans miser sur un patrimoine humain commun. Il est possible de s'entendre sur le sens de notre présence dans le monde en tant qu'humain parce que nous sommes confrontés à la même fragilité fondamentale. C'est ce que le philosophe Jan Patočka appelait la « solidarité des ébranlés ». Tout être humain porte en lui la fragile promesse de son plein épanouissement et cela pourrait servir de base à l'élaboration d'une éthique commune. Enfin, la loi naturelle, situant l'humain au cœur d'un équilibre écosystémique, ne rejoint-elle pas une sensibilité moderne importante? ●

Le concept de « loi naturelle » affirme que la raison humaine est capable de découvrir par elle-même les principes universels du bien et de s'y conformer. Ceux-ci seraient en effet inscrits dans la nature humaine et dans l'ordre de la création – et donc impossibles à relativiser.

La modernité a fortement critiqué cette prétention. Mais le débat reste entier : comment fonder certaines normes – par exemple les droits humains – si nous ne nous reconnaissons plus une « nature commune » ?



Ce concept est émoussé car les normes morales s'élaborent dans un dialogue critique avec la culture.

GREGORY BAUM

Selon la théorie classique de la loi naturelle, les humains sont appelés par leur nature à faire le bien et à éviter le mal. La personne humaine a donc une vocation éthique. Le grand mérite de cette théorie est que l'obligation éthique n'est pas perçue comme une imposition faite aux humains par un pouvoir extérieur, un gouvernement ou une divinité. Cette obligation est plutôt une inclination naturelle, émergeant du cœur humain et de la conscience de façon spontanée.

UN CONCEPT EN DÉBAT

Cette théorie de la loi naturelle, qui reconnaît aux êtres humains la vocation éthique, fait partie de la tradition catholique. Réagissant aux réformateurs protestants qui affirmaient que le péché originel avait gravement blessé la nature humaine et avait détruit son inclination vers le bien, le concile de Trente a enseigné que, malgré les blessures de l'humanité pécheresse, la nature humaine reste toujours orientée vers le bien.

Mais depuis le philosophe Emmanuel Kant, c'est la raison agissant dans la conscience qui est vue comme imposant la moralité à la personne – à l'encontre de son inclination naturelle. Pour Kant, en effet, nous désirons le bonheur par nature, mais pour être moral nous devons obéir à la raison, devenir altruistes et renoncer au désir du bonheur. Opposée à cette triste philosophie, la théorie de la loi naturelle affirme plutôt que la vocation éthique est naturelle, qu'elle fait partie de l'orientation de la

nature vers le bonheur, et que la résistance à l'égoïsme mène à une plus grande réalisation de soi.

Les scientifiques modernes, adeptes des idées positivistes, rejetèrent aussi la théorie de la loi naturelle. Selon eux, les humains sont orientés vers ce qui leur est utile. Les sciences propagent ainsi une éthique utilitariste. Contre cette lourde tendance, l'enseignement catholique a toujours défendu la vocation naturelle des humains à faire le bien et à éviter le mal.

L'ÉTHIQUE AU PLURIEL

Malgré l'universalité de cette vocation éthique, la détermination des obligations concrètes demeure complexe. Dans le passé, les philosophes catholiques croyaient, d'une part, qu'ils avaient une compréhension parfaite de la nature humaine et, d'autre part, qu'ils pouvaient définir les normes morales inscrites dans cette nature. Par ailleurs, ils soutenaient que ces normes étaient valables pour toutes les sociétés du monde. L'éthique fondée sur la loi naturelle était universelle.

Cette théorie n'est plus acceptable aujourd'hui. Nous sommes devenus conscients du pluralisme des civilisations ainsi que des évolutions culturelles à travers l'histoire. Même à l'intérieur de la tradition catholique, nous remarquons une différence considérable entre l'éthique formulée dans les sociétés traditionnelles et celle formulée dans la société moderne. Dans les sociétés traditionnelles, l'accent était mis sur l'unité de la société et sur le droit de celle-ci de se défendre contre la dissidence ; la liberté person-

nelle était très restreinte. Cette éthique exigeait alors conformité et unanimité. Pour défendre le bien commun, l'éthique fondée sur la loi naturelle approuvait l'ordre féodal, l'obéissance aux princes, la hiérarchisation de la société, le système d'esclavage, la punition sévère de l'hérésie et même, pendant quelques siècles, la pratique judiciaire de la torture. Après la Révolution française et tout au long du XIX^e siècle, les papes ont condamné la liberté religieuse et les autres droits civils, les considérant comme des violations de la loi naturelle.

Depuis Jean XXIII et le concile Vatican II, l'Église catholique a repensé son éthique officielle. Toujours basée sur la vocation éthique inscrite dans la nature humaine, l'éthique catholique reconnaît à présent la haute dignité de la personne humaine et, sur ce fondement, les droits civils et la liberté religieuse. C'est là un exemple – parmi beaucoup d'autres – montrant que même si la loi naturelle fondamentale est universelle, les normes concrètes qu'elle requiert ne le sont point. Reconnaisant la contextualité de l'éthique, bien des penseurs catholiques ont constaté que la théorie de la loi naturelle est devenue « un instrument émoussé ». Sur les droits humains, l'Église catholique a changé son enseignement. Cependant, sur la relation homme/femme et sur le comportement sexuel, l'enseignement pontifical s'appuie toujours sur les normes élaborées dans les sociétés traditionnelles. Bien des catholiques pensent, au contraire, que les normes morales, dans ce domaine, doivent être élaborées dans un dialogue critique avec la culture. Animés par l'Évangile et sensibles aux conseils des sages, ces catholiques suivent leur propre conscience. ●

L'auteur est théologien

Portrait de Jean Calvin

Calvin est souvent qualifié de premier théologien du capitalisme, à la suite de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* de Max Weber. À l'occasion du 500^e anniversaire de sa naissance, il est bon de jeter un regard plus aiguisé sur le réformateur de Genève.

ZWINGLIO M. DIAS

L'auteur, pasteur de l'Église presbytérienne unie du Brésil, est professeur en science de la religion à l'Université fédérale de Juiz de Fora, Mato Grosso (Brésil) et éditeur de la revue numérique *Tempo & Presença*

La pratique de la foi et son incidence sur toutes les dimensions de la vie quotidienne sont au cœur de la théologie de Calvin. Cela impliquait pour lui de réfléchir et de discuter sans cesse, à la lumière des textes bibliques, des questions d'ordre politique, économique et social qui concernaient la vie quotidienne des citoyens de Genève à son époque. Cette démarche renvoie à ce que certaines communautés de foi appellent aujourd'hui, en Amérique latine, «l'herméneutique de la réalité». Celle-ci consiste à analyser régulièrement la conjoncture socio-économique et politique afin d'en saisir les enjeux cruciaux et de discerner communautairement les différents chemins d'engagement compris comme témoignage de foi.

Cette démarche interprétative, Calvin la réalisait à travers ses commentaires bibliques et ses communications publiques à la Vénérable compagnie des Pasteurs, qui se réunissait chaque vendredi à Genève. Son profond attachement à celle-ci explique pourquoi il remaniera sans cesse son œuvre maîtresse, *L'institution de la religion chrétienne*, qui a connu cinq éditions différentes de son vivant.

Les temps étaient durs. Les conflits politico-religieux déchiraient l'Europe, entraînant partout la persécution, la répression, l'exil. Rome disposait toujours d'un énorme pouvoir politique et religieux. Genève s'était transformée rapidement en une cité-refuge pour les protestants, les humanistes et les opposants aux politiques des gouvernements alliés à l'Église romaine. Calvin lui-même a

été un réfugié. C'est dans une telle situation-limite qu'il déploie son ingéniosité organisatrice et entreprend sa réflexion normative, devenant un véritable leader de la communauté réformée de Genève durant 23 ans, jusqu'à sa mort prématurée, en 1564. Nous avons affaire à un homme en lutte permanente, encerclé d'ennemis, en plein combat.

THÉOLOGIE ET PASTEUR

Le développement de la vie chrétienne est le grand objectif du réformateur de l'Église. Pour cela, Calvin se tourne vers les Écritures et la vie des premières communautés chrétiennes. Il puise abondamment dans les écrits des Pères de l'Église, en particulier Augustin d'Hippone et Jean Chrysostome. Il s'écarte ainsi de la spéculation philo-

sophique héritée d'Aristote, qui, depuis le XIII^e siècle avec Thomas d'Aquin, prédominait dans la théologie romaine. Jamais il n'a regardé la théologie comme une science abstraite (*scientia*); il la considérait plutôt comme une connaissance de la foi, une sagesse (*sapiencia*) émanant des Écritures. Cette façon de lire et d'interpréter les textes bibli-

C'est dans un contexte de répression et de persécution que Calvin entreprendra sa réflexion normative, devenant un véritable leader de la communauté réformée de Genève durant 23 ans.

ques, mis en dialogue avec les situations concrètes des gens, marquera l'expérience ecclésiale de la communauté de Genève.

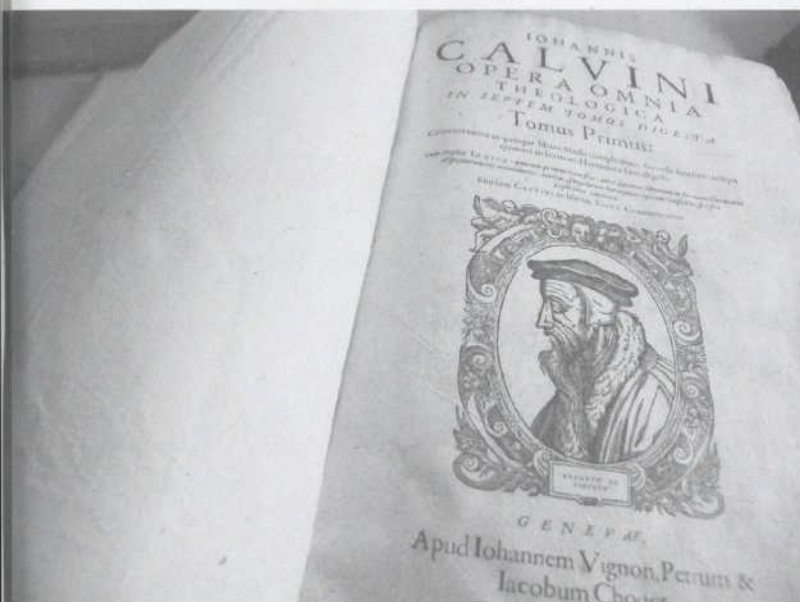
Comme pasteur, Calvin fut avant tout un éducateur très préoccupé par la formation de ses paroissiens. Ainsi, l'enseignement fut une caractéristique de son ministère au point d'exiger du gouvernement de la cité la création d'écoles. À cet égard, il fut l'initiateur de la première école gratuite et obligatoire d'Europe.

L'HOMME PUBLIC

Calvin est passé à l'histoire comme l'homme fort, le leader absolu de la cité-État de Genève. Ce n'est pas tout à fait la réalité. S'il est vrai qu'il a eu une forte influence sur ses concitoyens et qu'il a toujours été écouté par le Conseil de la ville, composé de 200 conseillers, ceux-ci n'ont pas toujours été en accord avec lui et n'ont pas appliqué toutes ses propositions.

Calvin arrive à Genève en 1536, peu de temps après que la ville – qui vivait un intense processus de transformation sociopolitique, culturel et religieux depuis 1530 – soit devenue protestante. Il y œuvre à consolider la Réforme. Ses prises de position controversées sont la raison de son expulsion deux ans plus tard. Calvin y revient définitivement en 1541, pour y assumer le ministère de la Parole, refusant systématiquement toute autre charge, religieuse ou civile.





Sa vision des relations entre la foi et la politique va déterminer sa position comme chrétien, citoyen et homme politique. Pour lui, la foi et la politique sont inséparables. Le chrétien, en tant que citoyen d'un État et participant au peuple de Dieu, ne peut que s'engager dans les affaires humaines. Cette perspective permet de comprendre son rejet des courants spiritualistes et désincarnés de son époque, qui tournaient le dos aux problèmes concrets de la population.

Calvin sera toujours attentif à ce qui se passe dans la société. Il s'intéresse aux questions sociales, culturelles, religieuses, politiques et économiques – considérées comme un tout – qui touchent à la vie de la communauté genevoise et à l'Europe. Plus que Luther, à qui il se réfère toujours comme à son « très honoré Père », Calvin se rend compte qu'il se trouve dans l'œil d'un ouragan qui secoue les

vieilles structures et qu'un nouveau monde est en train de naître. Dans les réponses qu'il tente d'apporter, il se débat avec les contradictions générées par le choc entre les anciennes valeurs et les nouvelles manières de vivre qui cherchent à s'imposer.

Sensible à ces bouleversements, Calvin se révèle un penseur créatif, cherchant à travers l'érudition et la réflexion inquiète et critique à établir de nouvelles bases sur lesquelles fonder une rigoureuse relecture de la Bible, à la lumière des nouveaux signes des temps dont il est un témoin privilégié.

Parmi ses productions originales, on trouve la discussion sur les relations entre riches et pauvres. Dans la perspective biblique selon laquelle l'Évangile fut premièrement adressé aux pauvres, il développe les concepts de « ministère des pauvres » et de « ministère des riches » : les riches ont pour tâche de dispenser les biens aux pauvres – de telle manière qu'il n'y ait pas des gens qui vivent dans l'abondance, d'un côté, et dans la misère, de l'autre. Les pauvres, en étant les procureurs de Dieu, ont pour fonction de faire advenir la justice dans la société : « Voilà que Dieu t'a donné plus qu'à beaucoup d'autres... Ce que tu as n'est pas tien, sinon d'autant qu'il t'est donné de ton Dieu. Ce n'est pas que tu sois un gouffre pour tout dévorer et engloutir, mais afin que tes frères soient soulagés par toi » (Jean Calvin, *Sermon sur Deutéronome 24, 19-22*).

Édition ancienne
des œuvres de Jean
Calvin. Photo :
Jacques Erard/UNICE

Calvin selon Weber

GREGORY BAUM

La célèbre thèse de Max Weber sur Calvin, présentée dans son livre *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, publié en 1904, est modeste et précise, mais très souvent mal comprise. Weber ne dit pas que le calvinisme a généré le capitalisme, ni que Calvin a favorisé la quête du profit. Pour Weber, les racines du capitalisme se trouvent dans le développement des grandes villes commerciales à la fin du Moyen Âge, où des bourgeois ambitieux s'engagent passionnément dans le commerce pour s'enrichir et imiter la vie luxueuse des princes. Le catholicisme, à l'époque, y faisait obstacle en considérant comme une faute grave le fait de charger de l'intérêt sur un prêt d'argent et de stimuler l'esprit de lucre. Cependant, plusieurs autres facteurs historiques, outre la croissance des ports et des villes commerciales, expliquent la progression de l'économie capitaliste : la lutte de la bourgeoisie opposée au contrôle de

l'économie par les rois, les nouveaux moyens de production et de transport, ainsi qu'une méthode plus systématique de comptabilité, entre autres.

La question que Weber s'est posée est la suivante : comment se fait-il que ce nouvel esprit du capitalisme, limité à de petits cercles de commerçants et contraire à l'éthique catholique, dominante au Moyen Âge, s'est répandu si rapidement dans les régions calvinistes d'Europe ? S'appuyant sur une recherche historique, Weber répond qu'il y avait une certaine affinité entre l'esprit du capitalisme et l'éthique protestante.

Quelle est cette éthique protestante ? Weber sait très bien que Calvin et la première génération de ses disciples méprisaient le loisir et le luxe des riches, et préconisaient une vie simple et disciplinée. Les calvinistes, en effet, se sentaient appelés par Dieu à consacrer toutes leurs énergies à la transformation de la société pour la rendre vertueuse. Puisque leur vocation était de travailler dans ce monde, Weber a appelé leur piété « l'ascèse intramondaine » (*innerweltliche Askese*), la distinguant de l'ascèse catholique qui promouvait l'indifférence à l'égard du monde. Il note que les catholiques entendaient par « vocation » l'appel à la vie religieuse ou au

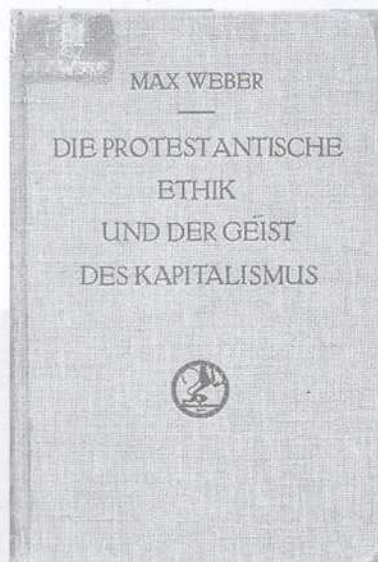
L'auteur est
théologien

SUR SES TRACES

Calvin a été un homme exceptionnel qui a su réunir en sa personne la capacité critique et analytique de l'intellectuel, la préoccupation du pasteur et la militance du citoyen politiquement engagé dans la lutte pour le bien-être de son peuple. Avec humilité mais fermeté, il a pris des décisions très importantes qui ont marqué le développement de Genève et celui de l'Europe entière. Il a été un homme intègre qui a cherché à vivre selon l'Évangile, tel qu'il a pu le comprendre. Certaines de ses trouvailles biblico-théologiques sont toujours une source d'inspiration dans la vie de nombreuses communautés chrétiennes, ainsi que dans la réactualisation de l'expérience de foi.

Calvin est décédé un an après la clôture du concile de Trente (1545-1563), au cours duquel l'Église catholique a rejeté radicalement les doctrines protestantes. La seconde génération de réformateurs s'est sentie obligée de s'engager

dans la défense de l'autorité biblique avec les mêmes arguments, fondés sur la philosophie d'Aristote et la théologie de Thomas d'Aquin, que les catholiques invoquaient pour justifier l'autorité de l'Église, délaissant ainsi une théologie sapientielle inspirée d'Augustin et l'exégèse biblique que préconisait Calvin. Ce changement



sacerdoce, tandis que, pour les calvinistes, «vocation» signifiait l'appel adressé à tous les croyants pour œuvrer dans le monde. Cette éthique protestante du travail avait donc bien une certaine affinité avec l'esprit du capitalisme.

Pourtant, les calvinistes ont vite découvert que leurs efforts de transformation et de sanctification de la société rencontraient bien des écueils, notamment le fait que les citadins ne voulaient pas se convertir. Après trois ou quatre générations, les calvinistes appliqueront leur ascèse séculière au travail de tous les jours dans la production et le commerce. Ils s'engagent alors dans la vie économique de façon disciplinée, suivant des méthodes rationnelles : ils méprisent le loisir et le luxe, et accumulent de plus en plus de capital. Max Weber cite les pensées de plusieurs personnalités calvinistes vouées à l'enrichissement de façon systématique. Mais il s'agit-là de calvinistes des générations tardives, dont le désir de s'enrichir ne correspond plus à l'idéal de Calvin et de ses premiers disciples.



conceptuel et méthodologique eut des conséquences profondes dans le développement de l'*ethos* calviniste et dans la manière de faire la théologie, devenue science abstraite et spéculative. Tout le contraire de ce qu'elle signifiait pourtant pour Calvin. ●

Weber ajoute une autre raison spirituelle au fait que ces dernières générations de protestants mettaient toute leur énergie à faire de l'argent. Il rappelle que Calvin avait proposé une sévère doctrine de la prédestination, selon laquelle Dieu prédestine chaque être humain, dès sa naissance, soit au ciel, soit à l'enfer – et rien ne peut y changer. La tradition catholique ne connaît que la prédestination des élus pour le salut éternel. Elle n'a jamais accueilli les quelques remarques de saint Augustin au V^e siècle sur la double prédestination. Selon Weber, cette doctrine de Calvin angoissait les croyants : ils se demandaient sur quelle liste se trouvait leur nom. Ils se sont persuadés que la réussite de leur travail, leur succès financier et l'accumulation de la richesse étaient des signes que Dieu avait bien inscrit leur nom sur la liste des sauvés et qu'il leur assurait une place au ciel. Cette piété était une caricature du calvinisme authentique.

Selon Weber, le génie du calvinisme ne vient pas de l'apport religieux en faveur de la réussite économique ; il réside plutôt dans la motivation religieuse d'une vie disciplinée, rationnelle et altruiste, qui contribue à éviter les écueils du plaisir et à réaliser de bonnes œuvres dans et pour la société.

SOIRÉES Relations SUR DVD

Le saviez-vous ?

Vous pouvez vous procurer les DVD des Soirées *Relations*

Les minières au banc des accusés

La cause palestinienne: l'impératif de la solidarité

Les nouveaux « signes des temps »

Droits des Autochtones: une lutte internationale

Conférence de Susan George: quel avenir pour les États-Unis? Le rôle des droites laïques et religieuses

Monde arabo-musulman et pluralisme

Les 25 ans du Centre justice et foi

L'eucharistie au cœur du monde

Le débat sur les régions au Québec

Comment conjuguer foi et engagement citoyen dans la société québécoise?

... et plusieurs autres!

Pour plus d'information sur les soirées et la liste complète:
<www.cjf.qc.ca/soirees_relations/cassettes>

Achat: 15 \$ (taxes et frais d'expédition inclus)

Contacter: Christiane Le Guen au Centre justice et foi au 514-387-2541, p. 234
ou par courriel: cleguen@cjf.qc.ca

Relations

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES
5,50 \$ PLUS TAXES

ABONNEZ-VOUS...

Un an: 35 \$ Deux ans: 65 \$

À l'étranger (un an): 55 \$

Étudiant: 25 \$ (sur justificatif)

Abonnement de soutien: 100 \$ (un an)

par téléphone: 514-387-2541, p. 226

par télécopieur: 514-387-0206

par courriel: relations@cjf.qc.ca

par la poste:

Relations

Ginette Thibault

25, rue Jarry Ouest

Montréal (Québec) H2P 1S6

www.revuerelations.qc.ca

Oui, je désire un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

COURRIEL _____

Je désire également offrir un abonnement de _____ an(s), au montant de _____ \$
à la personne suivante:

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE (_____) _____

Montant total: _____ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*) ☐
ou par carte de crédit

NUMÉRO DE LA CARTE _____

EXPIRATION _____ SIGNATURE _____

TROIS PRIX POUR RELATIONS

L'Association canadienne des périodiques catholiques (ACPC) a décerné trois prix à la revue *Relations* cette année. Mathilde Hébert, directrice artistique de la revue depuis plus de dix ans, a reçu le prix ACPC 2009 dans la catégorie « Mise en page ». Le dossier « Torture: de l'interdit à la banalisation » (n° 729, décembre 2008) a été primé. Guy Aurenche, Peter Leuprecht, Denis Barrette, Sylvie Paquerot, Miriam Tahr, Gregory Baum, Catherine Caron, Jean-Claude Ravet et l'artiste Valérie Guimond y avaient collaboré. Dans la catégorie « Opinion », le rédacteur en chef de la revue, Jean-Claude Ravet, a été récompensé pour son éditorial « Le scandale de la faim » (n° 726, août 2008). Félicitations à toute l'équipe!

CAUSE PALESTINIENNE

Dans notre numéro 736, en p. 7-8, nous publions un article traitant de la poursuite du village de Bil'in contre deux compagnies enregistrées au Québec et actives dans les terri-

toires occupés. Depuis, le juge de la Cour supérieure du Québec a donné raison aux compagnies, en acceptant leur requête en irrecevabilité. Il a argué que cette cour n'est pas la juridiction appropriée pour cette affaire, jugeant, entre autres, que les villageois n'ont pas épuisé tous leurs recours en Israël. Le village a décidé d'aller en appel devant la Cour d'appel du Québec. Mauvaise nouvelle pour les sympathisants de la cause palestinienne au Québec, qui, le 24 octobre, ont aussi perdu l'un de ses passionnés défenseurs: Rezeq Faraj, cofondateur de Palestiniens et Juifs unis (PAJU), est décédé d'un cancer à l'âge de 61 ans.

BIG BROTHER?

À l'ère des technologies des communications, plusieurs données personnelles circulent dans le cyberspace. Le gouvernement fédéral a d'ailleurs déposé deux projets de loi (C-46 et C-47) qui visent à lui donner un plus grand accès aux données qui transitent par les fournisseurs de services de communication électronique. Dans le cadre de sa campagne sur les renseignements personnels, la Ligue des droits et libertés organise le colloque *On nous fiche! Ne nous en fichons pas*, les 29 et 30 janvier, à

l'UQAM. La Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart, y prononcera une conférence qui portera sur ce que plusieurs nomment la « société de surveillance ». Renseignements: 514-849-7717, <www.liguedesdroits.ca>.

FRONT COMMUN CONTRE LA TARIFICATION ET LA PRIVATISATION

Des associations et organismes québécois organisent un vaste front commun contre la hausse des tarifs des services publics (éducation, santé, transport en commun, électricité). Le gouvernement libéral profite à leurs yeux de la crise économique pour pousser plus loin la logique marchande en augmentant les tarifs et en favorisant la privatisation. Ces politiques sont injustes parce qu'elles obligent les personnes les plus pauvres à choisir entre se déplacer, se soigner ou se chauffer. Au contraire des baisses d'impôts et des avantages fiscaux consentis aux mieux nantis, ce front commun propose des mesures qui visent à garantir une justice sociale et la concrétisation des droits pour tous.

*Notre prochain numéro:
Pratique de la parole*

**Cahiers
de spiritualité
ignatienne**

(418) 653-6353
cahiersi@centremanrese.org
www.centremanrese.org

*La spiritualité
en dialogue
avec la culture
contemporaine*

3 numéros par an

Un homme debout

Hommage à Pierre Falardeau

Les funérailles de Pierre Falardeau, cinéaste et essayiste reconnu, ont eu lieu le 3 octobre dernier. Guy Paiement, l'un de nos fidèles collaborateurs jésuites, présidait la cérémonie. Nous publions l'homélie qu'il a prononcée pendant la liturgie de la parole, à la suite de la lecture de la *Lettre de Paul aux Romains* 8 (versets 14-16, 18 et 22-23) et de l'*Évangile de Luc* 11 (versets 37-42a, 43-51 et 52-53).

J'aimerais commenter brièvement les textes que nous venons d'entendre. Commençons par l'Évangile de Luc. L'évangéliste montre Jésus fustigeant les pharisiens et les légistes avec une énergie peu commune. Les pharisiens étaient les maîtres à penser chez les Juifs de l'époque et les légistes faisaient partie des responsables du Temple, le centre du pouvoir. Ils imposaient aux gens des fardeaux accablants qu'ils ne touchaient pas eux-mêmes du petit doigt. Cette diatribe va perdre le Nazaréen. En effet, à la fin du passage que nous venons de lire, il est dit que les scribes et les pharisiens s'acharneront contre lui en lui tendant des pièges pour le faire disparaître.

On peut se poser les questions suivantes : « Pourquoi le Galiléen affronte-t-il ainsi les autorités en place ? Pourquoi risque-t-il sa peau ? Pourquoi déclare-t-il les pharisiens malheureux ? Quelle passion l'habite qui l'incite à agir de la sorte ? Car c'est bien là le tragique de la situation : ses détracteurs s'empareront de ses paroles pour l'accuser sans jamais deviner ce qui en était la source vive. Ils ne se sentent pas malheureux mais profondément dérangés dans leurs privilèges.

Or, en parcourant l'évangile, il est facile de voir où Jésus prenait sa force et quelle passion le dévorait. Il suffit de revenir au dernier repas qu'il a pris avec ses amis, la veille de son arrestation et de sa mort. Alors qu'il prenait le repas avec eux, Jésus sort de table et s'en va prendre la place du serviteur, de l'esclave qui faisait le service et essayait les pieds des convives. Revenu à table, il leur demande s'ils ont compris le mime qu'il vient de faire. Comme ses amis venaient de se disputer entre eux pour savoir qui sera le plus important dans ce nouveau royaume qu'ils attendaient, leur réponse est évidemment non. Ce que Jésus leur dit à ce moment-là est à peu près ceci : « Nous voici rassemblés autour d'une table bien garnie. Nous avons là l'avenir de l'humanité dessiné à grands traits : que tous puissent avoir droit aux biens qui sont abondants et qui appartiennent

à tout le monde. Mais comment allez-vous conserver cette orientation et ne pas vous contenter de manger tout seuls en oubliant ceux et celles qui ne sont pas à table ? Comment allez-vous exercer le pouvoir et faire de la place à ceux qui n'en ont pas ? Eh bien ! Sortez de table ! Mettez-vous à la place de la personne qui n'y est pas. Vous verrez alors que du neuf est possible et qu'il faut faire de la place à table à la personne qui en est exclue. Si vous le faites, il faudra bien distribuer la soupe autrement, distribuer le pouvoir autrement, distribuer le savoir de telle sorte qu'il tienne compte du savoir de tout le monde. Votre pouvoir deviendra service, non une domination pour maintenir vos privilèges. Et alors vous connaîtrez une joie que personne ne pourra vous enlever. Vous serez heureux, oui ! heureux, si du moins vous mettez ça en pratique. »

La conviction de Jésus d'être déjà dans le monde de l'avenir explique sa façon de vivre. Pour reprendre la *Lettre de Paul aux Romains*, ce dernier était convaincu que le Souffle de vie l'habitait et qu'un monde neuf allait surgir. Il

Pierre Falardeau a voulu faire sien le destin de tout un peuple, un peuple dépossédé par les puissants et les intrigants. Il s'est tenu debout et nous invite à faire de même.

en sera le premier de cordée et tous ceux et celles qui se feront solidaires de leurs frères et de leurs sœurs laissés hors de la table verront qu'il y a du neuf à faire et que personne ne pourra faire taire leur voix car elle vient de plus loin qu'eux.

Je n'ai pas besoin de canoniser ici Pierre Falardeau. Mais je sais qu'il a voulu faire sien le destin de tout un peuple, un peuple dépossédé par les puissants et les intrigants. À ce titre, il mérite plus que notre admiration. Il s'est tenu debout et nous invite à faire de même. Il est une voix qui laisse les enfants de demain nous regarder dans les yeux et nous demander quel bonheur nous sommes en train de leur préparer. Quelle société, quel environnement, quel vouloir-vivre ensemble nous allons leur laisser. Qu'il en soit chaleureusement remercié. Car le neuf dont nous avons besoin est dans cette direction. ●



Trois

TEXTE : ÉLISE TURCOTTE

ILLUSTRATION : CHLOÉ SURPRENANT

Il y a eu un grand brasier sur la rue devant
ma maison.
Je suis sortie en costume de nuit. Pieds nus
sur l'habitude de tout regarder.
Mes pieds ont brûlé tandis qu'on s'arrachait en groupe
à la nostalgie.
J'ai marché fort immobile jusqu'à l'aube.
Tout s'est mêlé aux paroles terrifiantes de l'homme
qui fumait en avalant ses bronches :
septembre qui était déjà devenu le mois de la mort,
les fleurs qui survivraient trop longtemps.
Elles vivraient séchées comme des tiges de blé
dans le sous-sol d'un survivant.

Je ne dis pas le récit d'une catastrophe
– ce n'était pas vers toi –
je ne tends pas le piège de la solitude,
ni celui du monde sans frontière.
Les glaciers étaient noirs, bordés par la peur et les étoiles crayeuses,
le sentier vers l'avenir diffractait la réalité comme un miroir géant,
les idées sales dominaient et les renards blancs buvaient l'eau de la brume.
C'était vers nous en loques de paysages.

J'ai écrit sur la pierre.
Nous étions petits et grands,
les suicidés chevauchaient des montagnes d'espoir.
Le ciel grisonnait.
Puis les animaux du Nord ont faibli, et la faiblesse elle-même
a disparu dans le temps.



Chloé Surprenant, *Taxi*, 2008,
acrylique sur toile, 115 cm x 165 cm



S'EXPRIMER, POUR QUOI FAIRE?

Un jour d'automne, au marché Jean-Talon. Un peu à l'écart, une jeune femme joue au saxophone une transcription du prélude de la quatrième suite pour violoncelle de Bach. Je m'arrête, retenu par la sonorité étrange de cette musique familière. Sur un tempo très lent, la musicienne joue avec recueillement cette partition difficile. Il y a quelques petits accros, mais le sens et la beauté de l'œuvre sont intacts : malgré l'effort, et peut-être même à cause de lui, on touche par moments au sublime.

Pendant cinq minutes, le monde autour de moi n'existe plus. Ou plutôt non, il existe mieux. Pourtant cette musique discrète ne s'est pas imposée à moi dans la cohue du marché. Il n'y a ni micros, ni amplificateurs, ni projecteurs, pas même un attroupement : je suis le seul à écouter dans la foule qui passe. Il n'y a que cette jeune femme qui va, avec son instrument, à la rencontre de la musique immortelle de Bach et qui offre, à qui veut bien être attentif, un aperçu de sa beauté.

Les jours suivants, j'ai souvent pensé à cette jeune musicienne, et au chemin qu'elle avait dû parcourir pour jouer comme elle le faisait.

Dans le discours contemporain sur l'enseignement des arts, on revient sans cesse à l'idée de l'expression de soi. Il faudrait de toute urgence pouvoir mettre une caméra, des pinceaux, un instrument de musique entre les mains de chaque jeune personne afin qu'elle puisse *s'exprimer*. Or, il me semble que l'essentiel, dans la pratique artistique, n'est pas là. Il me semble bien davantage tenir dans l'idée de rencontre.

Je ne sais après combien d'années de pratique ma jeune musicienne en

est arrivée à pouvoir s'approcher ainsi de la partition qu'elle jouait. Mais je suis certain qu'elle ne peut y être arrivée qu'après un long chemin où l'expression de soi est secondaire. Connaître et pratiquer un art, c'est avant tout sortir de soi pour aller à la rencontre de ce qui est autre ; c'est arriver à force de travail et d'étude à pouvoir s'approcher des grandes œuvres, de ce qu'elles portent de sens et d'ouverture au monde. C'est à ce prix qu'on devient capable d'offrir.

On me dira que les arts d'interprétation sont un cas particulier puisque l'artiste doit se mettre au service d'un compositeur ou d'un auteur. Mais qu'en est-il de la littérature, des arts visuels, du cinéma ? Est-ce qu'on n'attend pas d'un romancier ou d'un peintre qu'ils s'expriment ? Sans doute, mais ce qu'ils expriment d'eux-mêmes n'est qu'une partie de ce qu'ils nous offrent. Un romancier, un peintre, un cinéaste qui ne s'abreuverait pas à l'histoire de son art et qui ne serait pas attentif au monde qui l'entoure serait un bien pauvre artiste.

Dans l'art que je pratique, le cinéma (et, par extension, la vidéo), on assiste à une véritable explosion de projets et d'initiatives qui offrent à des jeunes gens la possibilité de s'exprimer. L'accessibilité et la facilité d'utilisation des caméras légères et des outils de montage numérique favorisent sans doute cette floraison. Il est bien plus facile de tourner une image à peu près correcte que de jouer convenablement une phrase de Beethoven au piano. Mais, à mon avis, cette facilité masque ce qui est essentiel dans la démarche artistique : le rapport au monde et à l'autre. Ce n'est pas un hasard si, très souvent, les films de ces jeunes gens reproduisent les poncifs de la culture de masse qui leur est destinée. Si l'on n'a pas favorisé chez eux la connaissance des arts et une culture générale qui leur

donneraient un peu de recul face à leur expérience, comment pourrait-il en être autrement ? Finalement, même si les prétentions ne sont pas les mêmes, on n'est pas très loin des films de famille des années 1950 et de leur effet de miroir.

Or, une œuvre d'art est tout sauf un miroir : elle est justement ce qui permet à l'artiste de sortir de lui-même et de porter un regard neuf sur le monde. Et c'est d'ailleurs exactement ce qu'un artiste conséquent propose à son public. C'est en ce sens que le critique George Steiner peut parler de l'art comme rupture et comme rencontre.

« S'exprimer » est au fond secondaire. Lorsqu'un interprète nous soulève par son jeu ou par la lumière nouvelle qu'il jette sur une partition ou un texte connus, ce qu'il tire de lui-même n'est pas plus important que ce qui le dépasse, qu'il découvre et nous transmet. Et même lorsqu'un romancier ou un cinéaste tire de sa propre biographie la matière d'une œuvre, celle-ci vaut bien davantage par le travail que met l'artiste à dépasser sa propre expérience que par les faits qu'il tire de sa mémoire.

Ce n'est pas un hasard si notre époque individualiste accorde autant d'importance à ce qu'il y a de plus narcissique dans l'art. Les excès du vedettariat en sont probablement une des expressions les plus détestables. Mais il arrive qu'un jour d'automne, dans un marché public, on tombe sur une jeune artiste qui humblement nous convie à une rencontre avec la grandeur de la musique et la beauté du monde. ●

DVD

**LA MARCHÉ DES GUEUX.
LA FORCE LIBÉRATRICE
DE LA NON-VIOLENCE**

RÉALISATION : FRANÇOIS VERLET

AUTEUR : LOUIS CAMPANA

PRODUCTION : VIDEALYS PRODUCTIONS,

ASSOCIATIONS SHANTI

FRANCE, 2008, 53 MIN.

Gandhi a réussi à changer son pays de façon non violente en forçant l'Angleterre à quitter la terre indienne. De nouveaux colonisateurs ont toutefois pris la place de l'ancienne métropole. En effet, de grandes compagnies étrangères ont chassé des millions de petits paysans de leur terre – avec l'aval des gouvernements locaux. Ces paysans, qui cultivaient ces terres depuis des générations, n'ont pu garantir leurs droits de propriété car ils n'avaient pas toujours les papiers officiels. Nombre d'entre eux ont ainsi souffert de la perte de leur gagne-pain traditionnel. Certains ont même appris qu'ils devaient payer des redevances aux multinationales qui leur vendent des semences. D'où l'exode massif, vers les grandes villes, des populations rurales, réduites à la misère et au travail en usine en échange d'un salaire de crève-faim, ou à vivre de la récupération de déchets dans les décharges publiques.

Cette réalité est à situer dans le contexte de la modernisation ultra-rapide de l'Inde. On signale souvent la montée d'une nouvelle classe moyenne indienne ainsi que l'explosion du secteur des hautes technologies. On oublie toutefois que la majorité de la population du pays demeure rurale, dépendante d'une économie de subsistance et soumise à des cadres de pensée qui maintiennent en place les

inégalités sociales. Les promoteurs de l'ouverture aux capitaux étrangers semblent avoir occulté la situation concrète de la population rurale indienne.

C'est dans ce contexte de paupérisation grandissante qu'un vaste mouvement, Ekta Parishad (Forum de l'unité, en hindi), a sensibilisé des milliers de sans-terre à leur droit inaliénable : celui d'occuper une terre et de pouvoir y nourrir leur famille. Ce mouvement regroupe des gens des tribus, des dalits (les « intouchables »), des hommes et des femmes qui ont accepté de défendre leur droit et de braver les préjugés, le fatalisme religieux ou encore l'isolement des castes. Tous ces « gueux » se sont retrouvés, en octobre 2007, pour littéralement se mettre en marche à travers le pays. Pendant un mois, 25 000 paysans se sont ainsi dirigés vers la capitale, New Delhi, afin de réclamer leur droit à la terre au Parlement.

Le film *La marche des gueux. La force libératrice de la non-violence* raconte cet événement exceptionnel en suivant à la trace les marcheurs et marcheuses. Malgré les déceptions rencontrées et les refus des gouvernements locaux, cette foule bigarrée se montre toujours capable de rire et de danser en chemin. Les responsables de la marche ne cachent pas leur adhésion au principe de la non-violence de Gandhi. Ce choix, partagé par des milliers de personnes, incite les « gueux » à recourir à des stratégies organisées de désobéissance civile, comme celle de bloquer certaines artères de la capitale si les autorités refusaient de les rencontrer. Ceux-ci n'ont d'ailleurs repris la route qu'après avoir obtenu des garanties écrites stipulant que des lois seraient appliquées.

La caméra montre, en gros plan, les visages des marcheurs et marcheuses. Retenue, dignité et détermination se lisent dans les regards de ces gens souvent fatigués. Une paix tranquille et une joie palpable les habitent. Si les images du film sont parlantes, malgré

une inévitable répétition, on aurait aimé que les sous-titres soient plus lisibles. Cette limite n'enlève toutefois pas l'impression de participer à un événement peu commun, fruit d'une conviction tenace, mais aussi d'une sensibilisation échelonnée sur plusieurs années et nourrie par la pensée de Gandhi. Tout au long du périple, des intervenants et des intervenantes s'adressent à la foule, rappelant les



objectifs et les étapes du chemin. Ce travail de conscientisation est réalisé par les femmes, aidées par des militants internationalistes qui s'occupent des services de soutien, laissant clairement l'initiative de la marche aux responsables indiens. Il y a une leçon à tirer : ce sont les premiers intéressés qui sont les responsables de la longue marche, les « étrangers » n'étant présents que pour seconder leurs efforts.

GUY PAIEMENT

ODE À LA VIE

Andrée Quiviger

NE MEURS PAS

Montréal, Bayard, 2008, 146 p.

S'il est un sujet tabou, c'est bien le suicide et l'attitude à adopter pour chercher à le prévenir. Ce livre aborde ce tabou de front et sans aucune complaisance.



S'appuyant sur un mélange d'expériences personnelles et de récits d'expériences professionnelles ou bénévoles, l'auteure cherche à montrer que peu importe le tragique de la situation vécue par un être humain, une brèche peut toujours s'ouvrir et la vie avoir le dernier mot. Ce livre en est l'illustration parfaite, puisque celle qui l'a écrit, après avoir vécu de durs moments de déses-

pérance, est devenue porteuse de cette ode à la vie, à la confiance en l'autre et en l'Autre.

L'auteure, en effet, avait en apparence tout pour être heureuse: famille, études, carrière, culture, réussite. Elle a pourtant flirté avec la dépression et le suicide. C'est que la souffrance – et parfois l'attraction de la mort comme solution envisagée pour l'enrayer – n'épargne personne. Comment a-t-elle pu s'en sortir? En trouvant, dans l'engagement social à la société St-Vincent-de-Paul, dans l'action communautaire à Suicide-Action Montréal et dans la vie familiale auprès de ses enfants et petits-enfants, des espaces pour reprendre pied.

Toutefois, il ne faudrait pas croire que ce livre est un témoignage exhibitionniste. Au contraire, Andrée Quiviger met en valeur la vie des autres et rend hommage à ces personnes qui, au quotidien, osent nommer leurs «dragons intérieurs». Elle convoque celles et ceux qui prêtent l'oreille à la force de la vie et taillent eux-mêmes la brèche par où retrouver les racines de l'espérance – soit

pour eux, soit pour un proche. Par son écriture finement sculptée, l'auteure dévoile pour nous le cœur de tant de héros méconnus qui luttent pour la vie: ce jeune père de famille dont «la corde était accrochée» et qui a eu de l'aide à la dernière minute; cette femme de tête qui a osé parler à son amie Jeanne; ce bel ange, caché sous les traits d'une vieille femme pauvre qui n'avait besoin que d'un bras pour se rendre chez elle et qui fournira finalement à l'auteure ce dont elle avait besoin pour continuer sa route. C'est sans oublier cette fille qui, d'un mot, redonne confiance à sa mère; un petit-fils qui, jeune poupon, apporte chaleur à une existence glacée; et, surtout, Johanne, cette femme qui a littéralement ressuscité en fréquentant un regroupement du centre communautaire de son quartier. Les exemples sont nombreux et fort éloquents.

Andrée Quiviger nous met aussi en garde contre cette «psycho-pop contemporaine» qui, de nos jours, incite à «prendre soin de soi» plutôt qu'à s'ouvrir aux autres. «Aucune crème de beauté ne produit l'éclat d'un visage illuminé par l'amour ou par l'engagement. [...] on ne prend pas vraiment soin de soi quand on reste replié» (p. 90-91).

La dimension spirituelle se profile de part en part de l'ouvrage. Certaines figures bibliques, des allusions à Dieu et à la transcendance ainsi qu'un chapitre – le dernier – pour «parler un peu de la foi» ponctuent le propos. Quand on aborde un sujet si étroitement lié au sens de la vie et de la mort, peut-on faire l'économie d'une telle ouverture? Dieu se fait ici discret, présence dans l'absence et force de vie dans les brèches d'espérance. Et pourquoi pas, lorsqu'il s'agit d'intimer l'urgence de ne pas mourir, en autant que cela soit proposé – comme c'est ici le cas – dans la plus grande liberté?

Ce livre est un vibrant hommage à toutes ces personnes qui, au quotidien, posent des gestes de survie, de vie et de renaissance.

MARIO BÉLANGER

AU NOM DE L'AMOUR DU MONDE

Michel Freitag

L'IMPASSE DE LA GLOBALISATION.

UNE HISTOIRE SOCIOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE DU CAPITALISME

Montréal, Écosociété, 2008, 415 p.

Pour qui veut comprendre la crise globale et systémique qui secoue la société contemporaine, cet ouvrage est certainement incontournable. Michel Freitag est l'un des plus importants intellectuels du Québec. Sociologue à l'UQAM, maintenant à la retraite, il a fondé, en 1987, le Groupe interuniversitaire d'étude de la postmodernité (qui rassemble des sociologues de nombreuses universités) et la revue *Société*. Celle-ci vient de se convertir en ouvrage collectif à paraître une fois l'an aux éditions Nota Bene, le premier en date étant *Marx philosophe* (sous la direction d'Olivier Clain).

Les écrits de Michel Freitag sont réputés difficiles – sa pensée est dense, analytique, et emprunte les chemins riches mais exigeants de la théorie critique, de la sociologie dialectique, de la phénoménologie et de la philosophie herméneutique. *L'impasse de la globalisation* est toutefois un de ses livres les plus accessibles qui présente l'essentiel de son analyse de la société. Le fait que l'ouvrage se présente sous la forme de propos recueillis (par Patrick Ernst) y est certainement pour beaucoup. Le procédé permet de dénouer certaines complexités théoriques en revenant sur celles-ci au moyen de questions et de commentaires, lesquels servent également de pauses récapitulatives et de balises à l'analyse.

L'impasse de la globalisation met en lumière les soubassements historiques, structurels et philosophiques de la mondialisation capitaliste. Celle-ci est indissociable d'une manière d'être dans le monde – prisonnière d'une logique et d'une rationalité purement instrumentales et utilitaires – qui s'est imposée progressivement dans la mo-



dernité. Ainsi s'est construite, peu à peu, une conception de l'individu dégagé de toute solidarité et de tout attachement aux dimensions symboliques de l'existence, tout à fait apte à soutenir efficacement le triomphe d'une « économie » prédatrice envers la nature et la communauté humaine, au nom du « progrès » et du développement technologique. Cette économie porte mal son nom car, selon le sens du mot *oikonomia*, elle devrait renvoyer à « l'ensemble des activités orientées vers la satisfaction des besoins communs d'un *oikos* (maisonnée), d'une cité, d'un collectif de nature communautaire » (p. 53). Or, elle renvoie plutôt à ce que les Grecs appelaient la « chrématistique », soit l'art de faire de l'argent, activité antinomique à toute institution normative et politique.

C'est l'extension de la « logique chrématistique », non seulement à l'ensemble de la planète mais à tous les secteurs d'activité et domaines de la vie sociale, qui caractérise la mondialisation capitaliste. Michel Freitag s'y attarde longuement, car elle est l'un des facteurs principaux qui conduit à l'impasse de la globalisation. Cette impasse est loin d'être anodine, car elle concerne l'avenir même du monde, l'appauvrissement dramatique de la vie sur Terre, tant humaine que biologique.

En préférant le terme globalisation à mondialisation, l'auteur indique d'ailleurs ce qui est en jeu : le phénomène ne sert ni n'a souci du « monde » en tant que tel. Ce qui compte, c'est l'aplatissement de celui-ci, son évidement de toute culture et question de sens, sa mise au pas, pour que fonctionne sans encombre un système « économique » et technocratique. Ce système est centré aveuglément sur l'accaparement des ressources, l'accumulation de capi-

tal et le développement technologique, sans finalité autre que leur croissance sans fin. « Nous en sommes arrivés à une société sans idées ni principes et où l'avenir nous tombe sur la tête comme une fatalité » (p. 183).

Mais au-delà de l'analyse percutante que l'auteur fait des forces qui meuvent notre société, l'apport essentiel de cet ouvrage réside dans l'appel à l'expérience amoureuse du monde, fragile et beau, et hors duquel nous ne pouvons que « vivre à côté de nous-mêmes » (Günther Anders) – expérience sensible indissociable d'un bonheur de vivre. L'amour du monde, voilà le mot d'ordre de la résistance à la globalisation.

JEAN-CLAUDE RAVET

ET SI L'AVENIR ÉTAIT AILLEURS

Majid Rahnema et Jean Robert
LA PUISSANCE DES PAUVRES
Arles, Actes Sud, 2008, 295 p.

Ce livre propose une lecture radicalement alternative de l'économie, du travail, de la crise et de la pauvreté en s'inspirant du philosophe Baruch Spinoza. Il montre comment la prospérité promise crée inévitablement la misère qu'elle prétend combattre. Comment le développement proposé aux pays du Sud les dépouille de leur dignité, de leur autonomie et de leurs richesses. Comment le travail, sous sa forme actuelle dans nos économies de marché, est une invention récente qui, sous prétexte de productivité, a coupé, par le détour du salariat, les individus de leurs moyens de subsistance. Comment, enfin, la pauvreté vernaculaire ou traditionnelle, loin d'être la malédiction qui fut créée de toutes pièces à partir de la révolution industrielle du XIX^e siècle, pourrait s'avérer une voie d'avenir pour notre planète en crise.

Ambitieux programme ! Surtout qu'il se heurte à tellement d'idées reçues et si bien intégrées qu'elles sont devenues pour nous des évidences. Et pourtant, si nous nous donnons la peine de suivre la

démonstration des auteurs, nous sommes forcés d'appréhender ces notions que sont le travail, le développement ou la pauvreté avec un regard nouveau.

Majid Rahnema est un intellectuel iranien – ancien ministre dans son pays et haut fonctionnaire international – qui, toute sa vie, s'est intéressé aux réalités multiples de la « pauvreté » dans divers pays et cultures. Dans son livre *Quand la misère chasse la pauvreté* (Fayard/ Actes Sud, 2003), il distingue clairement la misère – concept négatif qui est partout un mal à combattre – de la pauvreté qui a été, dans la plupart des cultures jusque vers 1850, un mode de vie et de subsistance convivial et positif propre à l'immense majorité de l'humanité. Jean Robert, architecte et historien des techniques, enseigne depuis plusieurs années au Mexique où il a beaucoup fréquenté Ivan Illich et sa pensée. C'est d'ailleurs Illich qui a provoqué la rencontre des auteurs au début des années 1970.

Rahnema et Robert explorent, souvent sous la forme d'un dialogue et en s'inspirant de Spinoza, la « puissance » potentielle des pauvres (à bien distinguer du « pouvoir »). Ils montrent comment cette puissance a été à l'œuvre durant des siècles et comment la « nouvelle économie », née de la révolution industrielle, a été de plus en plus imposée à tous. Celle-ci a remplacé cette *potentia* intérieure par le pouvoir extérieur, tuant les moyens de subsistance traditionnels pour y substituer l'économie de marché. Elle a créé des besoins sans cesse renouvelés (ce qui fait croître la « richesse » calculée à l'aune du PNB) que la vaste majorité des humains ne pourront jamais satisfaire.

Le livre comporte trois annexes sur l'expérience zapatiste au Mexique, la « marche des pauvres » en Inde, en 2007, et l'expérience d'un petit village de la Côte d'Azur – des exemples concrets de « devenir révolutionnaires ». Dans l'épilogue, chaque auteur livre ses propres





conclusions et Rahnema se penche sur une question aussi ancienne que pertinente: pourquoi les humains ont-ils tendance à choisir ce que La Boétie appelle « la servitude volontaire »?

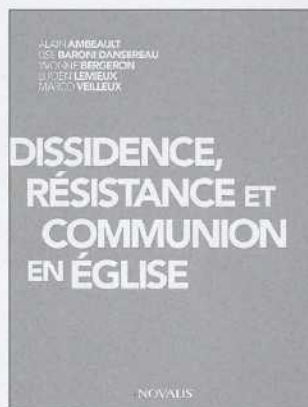
DOMINIQUE BOISVERT

UN DIALOGUE QUI NE VA PAS DE SOI

Yvon Métras (dir.)
**DISSIDENCE, RÉSISTANCE
ET COMMUNION EN ÉGLISE**
Montréal, Novalis, 2009, 162 p.

Il semble que le sens critique, voire le dialogue n'aille vraiment plus de soi dans l'Église catholique contemporaine. Cet ouvrage collectif aborde cette délicate thématique. Chacun des auteurs tente de réfléchir aux sources et au sens de la dissidence, non pas tant pour la revendiquer comme un droit, que pour proposer une Église autre qui puisse sortir de l'autoritarisme, du fixisme et du légalisme et se mettre « [...] à hauteur d'homme en ne cachant pas qu'elle est fragile, qu'elle ne sait pas tout et qu'elle aussi se pose des questions » (M^{re} Albert Rouet, cité à la p. 58).

Outre une introduction d'Yvon Métras, le livre propose quatre contributions s'harmonisant très bien entre



elles, ce qui est rare pour un collectif. Dans « La dissidence en l'Église », Lucien Lemieux cherche aussi bien à mettre en contexte la réactualisation de cette thématique qu'à inventorier sa fécondité dans l'histoire universelle de l'Église. Selon lui, l'évolution même du christianisme serait en partie due aux « refondateurs » (p. 30) qu'ont été et que sont toujours ses dissidents.

Dans « Pour une théologie de la résistance dans l'Église », Lise Baroni Dansereau et Yvonne Bergeron poursuivent dans le même sens, interrogeant cette fois la contribution même de la dissidence à la résistance, foyer, selon elles, de la nature subversive du christianisme. Illustrant le propos notamment à partir de la situation des femmes dans l'Église, elles tentent de définir le plus concrètement les conditions d'une action d'où pourraient surgir une « éthique de la résistance » (p. 92) et des jalons pour « une dissidence concertée face à un système qui exclut les femmes, et [qui] par là même leur fait violence » (p. 93).

Alain Ambeault revient sur l'épisode et le tumulte ayant suivi la pu-

blication du *Message à nos évêques*, publié par la Conférence religieuse canadienne en 2005, une lettre remettant en question plusieurs positions de la hiérarchie. Il propose à la fois une critique de l'ecclésiologie romaine contemporaine et une réflexion sur les modalités d'appartenance à l'Église dans le monde moderne – qui n'est pas sans donner une place certaine au doute et à la dissidence. « Notre monde a changé nous imposant ces remises en cause, ces repositionnements constants même au plus profond de nos appartenances de foi. Nous sommes appelés à une fidélité qui soit moins un exercice de protection que l'accentuation d'un mouvement qui libère la conscience, celle toujours en recherche, avec d'autres, de la vérité » (p. 123).

Le livre se conclut sur un essai remarquable de Marco Villeux qui, loin d'une nostalgie des beaux jours de Vatican II, tente de penser la dissidence comme une « volonté de sauvegarde et de renouvellement » (p. 139) du dialogue entre foi et culture. Dans un contexte d'effondrement des structures institutionnelles de l'Église du Québec, son analyse traite des nécessités mêmes de la dissidence comme pratique de recomposition de la communion ecclésiale qui, selon lui, passe « par une exigeante appropriation critique et réflexive de sa tradition » (p. 147).

É.-MARTIN MEUNIER

UN MAGAZINE POUR
RÉFLÉCHIR | UN DVD POUR
VOIR | UN SITE POUR
RÉAGIR

24 iMAGES
Cinéma, etc.

Visitez www.revue24images.com

Votre webzine hebdomadaire

Abonnez-vous sur www.revue24images.com

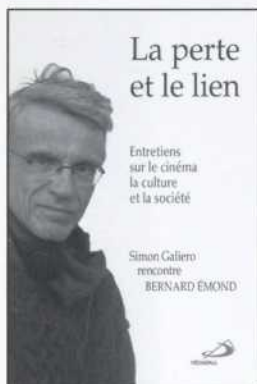
5 numéros + 5 DVD = 33,86 \$ / 10 numéros + 10 DVD = 59,26 \$
et abonnez-vous à l'infolettre (c'est gratuit!)



A CHAQUE PARUTION
UN NOUVEAU DVD OFFERT AUX ABONNÉS

Lire avec l'intelligence et le cœur


MÉDIASPAUL DIFFUSION



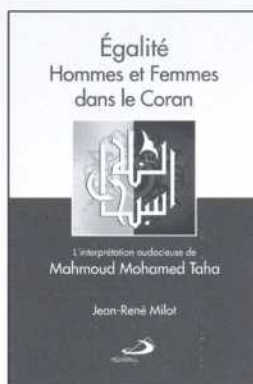
LA PERTE ET LE LIEN
Entretiens sur le cinéma, la culture et la société
Simon Galiero rencontre Bernard Émond
Médiaspaul
176 p. • 19,95 \$

Le parcours intellectuel de Bernard Émond, ses influences cinématographiques, sa récente trilogie et ses réflexions sur la société québécoise.



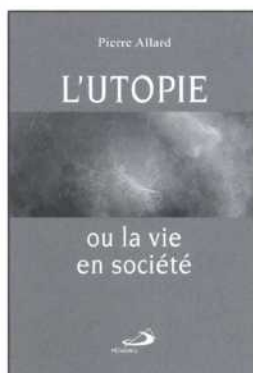
LA BIOÉTHIQUE
Repères d'humanité
Bertrand Blanchet • Médiaspaul
224 p. • 22,95 \$

Un auteur évêque et biologiste. Les grands enjeux de la bioéthique. Des repères au carrefour de la science, de la foi et d'une profonde humanité.



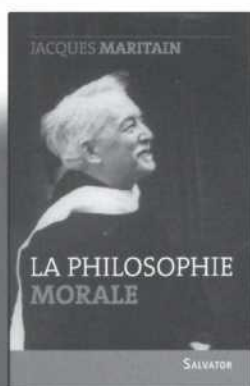
ÉGALITÉ HOMMES ET FEMMES DANS LE CORAN
L'interprétation audacieuse de Mahmoud Mohamed Taha
Jean-René Milot
Médiaspaul
224 p. • 24,95 \$

Comment les dispositions du Coran peuvent-elles être compatibles avec l'égalité entre hommes et femmes ?



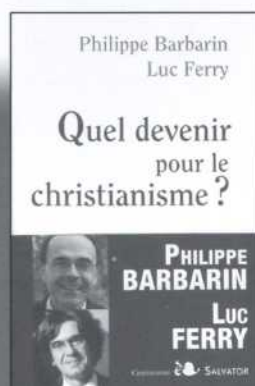
L'UTOPIE OU LA VIE EN SOCIÉTÉ
Pierre Allard • Médiaspaul
136 p. • 16,95 \$

L'Utopie de Thomas More, un ouvrage qui, selon l'auteur, demeure d'une étonnante actualité.



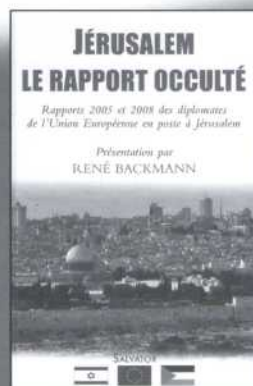
LA PHILOSOPHIE MORALE
Jacques Maritain
Salvator
544 p. • 72 \$

Une œuvre majeure de Jacques Maritain, consacrée à l'étude des grandes doctrines qui ont marqué le développement de la philosophie morale.



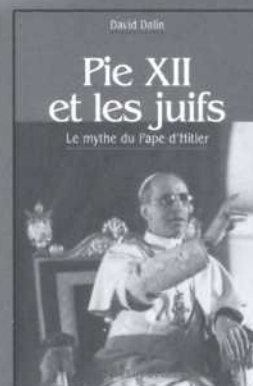
QUEL DEVENIR POUR LE CHRISTIANISME ?
Philippe Barbarin & Luc Ferry • Salvator
124 p. • 22,95 \$

Un cardinal et un philosophe débattent de la laïcité, de la place de la spiritualité dans la société contemporaine et de l'avenir du christianisme.



JÉRUSALEM LE RAPPORT OCCULTÉ
En collaboration
Salvator
128 p. • 21,95 \$

Des rapports qui défendent l'existence et la sécurité d'Israël, mais qui rappellent aussi au gouvernement israélien ses devoirs...



PIE XII ET LES JUIFS
Le mythe du pape d'Hitler
David Dalin • Tempora
240 p. • 37,95 \$

L'auteur nous fait pénétrer dans les coulisses diplomatiques de l'Histoire afin de démonter le mythe voulant que Pie XII ait été le « Pape d'Hitler ».

www.mediaspaul.qc.ca

Un choix écologique pour une société juste

DEPUIS JANVIER 2009,
LA REVUE *RELATIONS* EST IMPRIMÉE
SUR DU PAPIER RÉCYCLÉ CONTENANT
100 % DE FIBRES POSTCONSOMMATION.

